



BRETAGNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R53-2023-028

PUBLIÉ LE 7 MARS 2023

Sommaire

ARS /

R53-2023-03-03-00016 - Arrêté modifiant la composition nominative du conseil de surveillance de l'Etablissement Public de Santé Mentale du FINISTERE SUD (3 pages)	Page 4
R53-2023-03-03-00007 - Arrêté modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre hospitalier de la presqu'île de Crozon (Finistère) (3 pages)	Page 8
R53-2023-03-03-00010 - Arrêté modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de LANMEUR (Finistère) (3 pages)	Page 12
R53-2023-03-03-00011 - Arrêté modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de LESNEVEN (Finistère) (3 pages)	Page 16
R53-2023-03-03-00014 - Arrêté modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre Hospitalier des Pays de MORLAIX (Finistère) (3 pages)	Page 20
R53-2023-03-03-00009 - Arrêté modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre Hospitalier Ferdinand Grall de LANDERNEAU (Finistère) (3 pages)	Page 24
R53-2023-03-03-00013 - Arrêté modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre Hospitalier Intercommunal de Cornouaille à QUIMPER (Finistère) (3 pages)	Page 28
R53-2023-03-03-00012 - Arrêté modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre Hospitalier Le Jeune de SAINT RENAN (Finistère) (3 pages)	Page 32
R53-2023-03-03-00008 - Arrêté modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre Hospitalier Michel Mazéas de DOUARNENEZ (Finistère) (3 pages)	Page 36
R53-2023-03-03-00015 - Arrêté modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Brest (Finistère) (3 pages)	Page 40
R53-2023-03-03-00002 - Arrêté modificatif de composition de la Commission permanente de la CRSA (4 pages)	Page 44
R53-2023-03-03-00001 - Arrêté modificatif de composition de la CRSA (12 pages)	Page 49
R53-2023-03-03-00003 - Arrêté modificatif de composition de la CSDU (4 pages)	Page 62

R53-2023-03-03-00004 - Arrêté modificatif de composition de la CSMS (6 pages)	Page 67
R53-2023-03-03-00005 - Arrêté modificatif de composition de la CSOS (6 pages)	Page 74
R53-2023-03-03-00006 - Arrêté modificatif de composition de la CSP (6 pages)	Page 81
DREAL /	
R53-2023-03-07-00002 - Décision modificative portant nomination et désignation des représentants de l'administration et du personnel au comité social d'administration de la DREAL Bretagne et à la formation spécialisée du comité (4 pages)	Page 88
R53-2023-03-07-00001 - Décision portant nomination et désignation des représentants de l'administration et du personnel au comité social d'administration de la DREAL Bretagne et à la formation spécialisée du comité (4 pages)	Page 93
préfecture de région /	
R53-2023-02-27-00002 - ??? Décision de délégation de signature du centre de gestion financière "éducation nationale" du 27 février 2023 (2 pages)	Page 98
R53-2022-12-16-00008 - 2021-12-16 ARRETE agrément MAA CRR Rennes (1 page)	Page 101
R53-2023-02-22-00009 - 2023_02_22_AP_AGREM_CRR_BREST_CPES_DANSE (1 page)	Page 103

ARS

R53-2023-03-03-00016

Arrêté modifiant la composition nominative du conseil de surveillance de l'Etablissement Public de Santé Mentale du FINISTERE SUD

ARRETE
modifiant la composition nominative du conseil de surveillance
de l'Etablissement Public de Santé Mentale du Finistère Sud - Quimper (Finistère)

La directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Bretagne

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, R.6143-1 à R.6143-4 et R.6143-12 ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;

Vu le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif aux Conseils de Surveillance des Établissements Publics de Santé ;

Vu le décret du 1^{er} février 2023 portant nomination de la directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Bretagne – Madame Elise NOGUERA ;

VU l'arrêté du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Bretagne fixant la composition nominative du Conseil de Surveillance de l'Etablissement Public de Santé Mentale du Finistère Sud à Quimper en date du 21 octobre 2020, modifié ;

VU la décision en date du 13 février 2023 portant délégation de signature de la directrice générale de l'agence régionale de santé de Bretagne au directeur de la délégation départementale du Finistère ;

Considérant les réponses des personnes physiques ou morales appelées à siéger ou à désigner des représentants au sein du Conseil de Surveillance ;

arrête :

Article 1^{er} : Le conseil de surveillance du de l'Etablissement Public de Santé Mentale du Finistère Sud, 18, Hent Glaz 29000 QUIMPER Cédex (Finistère), n° FINESS 290000298, établissement public de santé de ressort départemental, est composé comme suit :

MEMBRES AVEC VOIX DELIBERATIVE	
NOM	QUALITE
Collège des représentants des collectivités territoriales :	
Mme Françoise RICHARD	Représentant la Ville de Quimper
M. Paul BOEDEC	Représentant la communauté d'agglomération "Quimper Communauté"
Mme Yvonne RAINERO	Représentant la communauté d'agglomération "Quimper Communauté"
Mme Jocelyne POITEVIN	Conseillère départementale du Finistère
Mme Nathalie CARROT-TANNEAU	Conseillère départementale du Finistère

Collège des personnels :	
M. le Dr Stéphane BILLARD	Représentant la commission médicale d'établissement.
M. le Dr Eric CHARLES	Représentant la commission médicale d'établissement.
Mme Pascale PURON	Représentant la commission des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques
Mme Véronique LE GRACIET	Représentant des organisations syndicales (CFDT)
M. Yannick MILIN	Représentant des organisations syndicales (CGT)
Collège des personnalités qualifiées et des représentants des usagers :	
M. Jean-Claude SAMSON	Personnalité qualifiée désignée par le directeur général de l'agence régionale de santé
M. Lionel DEFRANOUX	Personnalité qualifiée désignée par le directeur général de l'agence régionale de santé
M. Christian HEYDON	Personnalité qualifiée, représentant des usagers (UFC Que Choisir), désignée par le Préfet du Finistère
Mme Régine BRETON	Personnalité qualifiée, représentant des usagers (UNAFAM), désignée par le Préfet du Finistère
M. Jean-Claude CARN	Personnalité qualifiée, représentant des usagers (UNAFAM), désignée par le Préfet du Finistère

MEMBRES AVEC VOIX CONSULTATIVE
Le vice-président du directoire
La directrice générale de l'agence régionale de santé ou son représentant
Le représentant de la structure chargée de la réflexion d'éthique
Le directeur de la caisse d'assurance maladie ou son représentant
Dans les établissements délivrant des soins de longue durée ou gérant un établissement d'hébergement pour personnes âgées, un représentant des familles de personnes accueillies participe, avec voix consultative, aux réunions du conseil de surveillance.

MEMBRES POUVANT PARTICIPER AVEC VOIX CONSULTATIVE
Le député de la circonscription où est situé le siège de l'établissement principal
Un sénateur désigné par la commission permanente chargée des affaires sociales du Sénat

ARTICLE 2 : La durée des fonctions des membres du conseil de surveillance est fixée à cinq ans sous réserve des dispositions particulières prévues aux articles R. 6143-12 et R. 6143-13 du code de la santé publique.

ARTICLE 3 : Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa notification. A l'égard des tiers, ces délais courent à compter de la date de publication de l'arrêté au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région de Bretagne.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 : Le directeur de la délégation départementale du Finistère de l'agence régionale de santé Bretagne et le directeur de l'Etablissement Public de Santé Mentale du Finistère Sud de QUIMPER sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région de Bretagne.

Fait à Quimper, le 3 mars 2023

P/Le Directrice Générale de l'Agence Régionale
de Santé de Bretagne,
et par délégation,
la Responsable du département Animation Territoriale,

Signé

Gwenola PRIME-COTTO

ARS

R53-2023-03-03-00007

Arrêté modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre hospitalier de la presqu'île de Crozon (Finistère)

ARRETE
**modifiant la composition nominative du conseil de surveillance
du Centre Hospitalier de la Presqu'île de Crozon (Finistère)**

La directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Bretagne

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, R.6143-1 à R.6143-4 et R.6143-12 ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;

Vu le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif aux Conseils de Surveillance des Établissements Publics de Santé ;

Vu le décret du 1^{er} février 2023 portant nomination de la directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Bretagne – Madame Elise NOGUERA ;

VU l'arrêté du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Bretagne fixant la composition nominative du Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier de la Presqu'île de Crozon en date du 21 octobre 2020, modifié ;

VU la décision en date du 13 février 2023 portant délégation de signature de la directrice générale de l'agence régionale de santé de Bretagne au directeur de la délégation départementale du Finistère ;

Considérant les réponses des personnes physiques ou morales appelées à siéger ou à désigner des représentants au sein du Conseil de Surveillance ;

arrête :

Article 1^{er} : Le conseil de surveillance du Centre Hospitalier de la Presqu'île de Crozon, Rue Théodore Botrel - 29160 CROZON (Finistère), n° FINESS 290000090, établissement public de santé de ressort communal, est composé comme suit :

MEMBRES AVEC VOIX DELIBERATIVE	
NOM	QUALITE
Collège des représentants des collectivités territoriales :	
M. Patrick BERTHELOT	Maire de Crozon
M. Henri LE PAPE	Représentant la communauté de communes «Presqu'île de Crozon-Aulne maritime»
Mme Monique PORCHER	Conseillère départementale du Finistère
Collège des représentants des personnels :	
M. le Dr Jean-Philippe BLEUNVEN	Représentant la commission médicale d'établissement.
Mme Sylvie JOUAN	Représentant la commission des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques
Mme Virginie SANZ CASAS	Représentant des organisations syndicales (CFDT)
Collège des personnalités qualifiées et des représentants des usagers :	
Mme Emmanuelle PECHON	Personnalité qualifiée désignée par le directeur général de l'agence régionale de santé
Mme Chantal LASNIER	Personnalité qualifiée, représentant des usagers (UDAF 29), désignée par le Préfet du Finistère
Mme Marie-Jeanne KERVERN	Personnalité qualifiée, représentant des usagers (UFC Que Choisir), désignée par le Préfet du Finistère

MEMBRES AVEC VOIX CONSULTATIVE
Le vice-président du directoire
La directrice générale de l'agence régionale de santé ou son représentant
Le directeur de la caisse d'assurance maladie ou son représentant
Dans les établissements délivrant des soins de longue durée ou gérant un établissement d'hébergement pour personnes âgées, un représentant des familles de personnes accueillies participe, avec voix consultative, aux réunions du conseil de surveillance.

MEMBRES POUVANT PARTICIPER AVEC VOIX CONSULTATIVE
Le député de la circonscription où est situé le siège de l'établissement principal
Un sénateur désigné par la commission permanente chargée des affaires sociales du Sénat

ARTICLE 2 : La durée des fonctions des membres du conseil de surveillance est fixée à cinq ans sous réserve des dispositions particulières prévues aux articles R. 6143-12 et R. 6143-13 du code de la santé publique.

ARTICLE 3 : Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa notification. A l'égard des tiers, ces délais courent à compter de la date de publication de l'arrêté au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région de Bretagne.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

ARTICLE 4 : Le directeur de la délégation départementale du Finistère de l'agence régionale de santé Bretagne et la directrice générale du Centre Hospitalier de la Presqu'île de CROZON sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région de Bretagne.

Fait à Quimper, le 3 mars 2023

P/La Directrice Générale de l'Agence Régionale
de Santé de Bretagne,
et par délégation,
la Responsable du département Animation Territoriale,

Signé

Gwenola PRIME-COTTO

ARS

R53-2023-03-03-00010

Arrêté modifiant la composition nominative du
conseil de surveillance du Centre Hospitalier de
LANMEUR (Finistère)

ARRETE
modifiant la composition nominative du conseil de surveillance
du Centre Hospitalier de Lanmeur (Finistère)

La directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Bretagne

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, R.6143-1 à R.6143-4 et R.6143-12 ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;

Vu le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif aux Conseils de Surveillance des Établissements Publics de Santé ;

Vu le décret du 1^{er} février 2023 portant nomination de la directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Bretagne – Madame Elise NOGUERA ;

VU l'arrêté du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Bretagne fixant la composition nominative du Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier de Lanmeur en date du 21 octobre 2020, modifié ;

VU la décision en date du 13 février 2023 portant délégation de signature de la directrice générale de l'agence régionale de santé de Bretagne au directeur de la délégation départementale du Finistère ;

Considérant les réponses des personnes physiques ou morales appelées à siéger ou à désigner des représentants au sein du Conseil de Surveillance ;

arrête :

Article 1^{er} : Le conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Lanmeur, 9, rue Traon Bézédén - 29620 LANMEUR (Finistère), n° FINESS 290000116, établissement public de santé de ressort communal, est composé comme suit :

MEMBRES AVEC VOIX DELIBERATIVE	
NOM	QUALITE
Collège des représentants des collectivités territoriales :	
Mme Anne Catherine LUCAS	Représentant la commune de Lanmeur
M. Renaud de CLERMONT TONNERRE	Représentant la communauté d'agglomération Morlaix Communauté
M. Pierre LE GOFF	Conseiller départemental du Finistère

Collège des représentants des personnels :	
Mme le Dr Nathalie LE RESTE	Représentant la commission médicale d'établissement.
Mme Claudine URIEN	Représentant la commission des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques
Mme Virginie RANNOU	Représentant des organisations syndicales (CFDT)
Collège des personnalités qualifiées et des représentants des usagers :	
Mme Solange DENIS	Personnalité qualifiée désignée par le directeur général de l'agence régionale de santé
M. Joël JAOUEN	Personnalité qualifiée, représentant des usagers (France Alzheimer), désignée par le Préfet du Finistère
Mme THIE Dominique	Personnalité qualifiée, représentant des usagers (ADMD), désignée par le Préfet du Finistère

MEMBRES AVEC VOIX CONSULTATIVE
Le vice-président du directoire
La directrice générale de l'agence régionale de santé ou son représentant
Le directeur de la caisse d'assurance maladie ou son représentant
Dans les établissements délivrant des soins de longue durée ou gérant un établissement d'hébergement pour personnes âgées, un représentant des familles de personnes accueillies participe, avec voix consultative, aux réunions du conseil de surveillance.

MEMBRES POUVANT PARTICIPER AVEC VOIX CONSULTATIVE
Le député de la circonscription où est situé le siège de l'établissement principal
Un sénateur désigné par la commission permanente chargée des affaires sociales du Sénat

ARTICLE 2 : La durée des fonctions des membres du conseil de surveillance est fixée à cinq ans sous réserve des dispositions particulières prévues aux articles R. 6143-12 et R. 6143-13 du code de la santé publique.

ARTICLE 3 : Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa notification. A l'égard des tiers, ces délais courent à compter de la date de publication de l'arrêté au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région de Bretagne.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 : Le directeur de la délégation départementale du Finistère de l'agence régionale de santé Bretagne et la directrice du Centre Hospitalier de LANMEUR sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région de Bretagne.

Fait à Quimper, le 3 mars 2023

P/La Directrice Générale de l'Agence Régionale
de Santé Bretagne,
et par délégation,
la Responsable du département Animation Territoriale,

Signé

Gwenola PRIME-COTTO

ARS

R53-2023-03-03-00011

Arrêté modifiant la composition nominative du
conseil de surveillance du Centre Hospitalier de
LESNEVEN (Finistère)

ARRETE
modifiant la composition nominative du conseil de surveillance
du Centre Hospitalier de Lesneven (Finistère)

La directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Bretagne

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, R.6143-1 à R.6143-4 et R.6143-12 ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;

Vu le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif aux Conseils de Surveillance des Établissements Publics de Santé ;

Vu le décret du 1^{er} février 2023 portant nomination de la directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Bretagne – Madame Elise NOGUERA ;

VU l'arrêté du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Bretagne fixant la composition nominative du Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier de Lesneven en date du 21 octobre 2020, modifié ;

VU la décision en date du 13 février 2023 portant délégation de signature de la directrice générale de l'agence régionale de santé de Bretagne au directeur de la délégation départementale du Finistère ;

Considérant les réponses des personnes physiques ou morales appelées à siéger ou à désigner des représentants au sein du Conseil de Surveillance ;

arrête :

Article 1^{er} : Le conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Lesneven, Rue Barbier de Lescoat - 29260 LESNEVEN (Finistère), n° FINESS 290000108, établissement public de santé de ressort communal, est composé comme suit :

MEMBRES AVEC VOIX DELIBERATIVE	
NOM	QUALITE
Collège des représentants des collectivités territoriales :	
Mme Claudie BALCON	Maire de Lesneven
M. Pascal GOULAOUIC	Représentant la communauté de communes "Pays de Lesneven et Côte des Légendes"
Mme Lédie LE HIR	Conseillère départementale du Finistère

Collège des représentants des personnels :	
Mme le Dr Gwennaïg LARS	Représentant la commission médicale d'établissement.
M. Pierre-Yves LE DUFF	Représentant la commission des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques
Mme Karine CORLOSQUET	Représentant des organisations syndicales (CFDT)
Collège des personnalités qualifiées et des représentants des usagers :	
M. le Dr Jean-Paul GOBERT	Personnalité qualifiée désignée par le directeur général de l'agence régionale de santé
Mme Paule BENNASAR-BERTIN	Personnalité qualifiée, représentant des usagers (CLCV), désignée par le Préfet du Finistère
M. Fabrice RAPPASSE	Personnalité qualifiée, représentant des usagers (UDAF29), désignée par le Préfet du Finistère

MEMBRES AVEC VOIX CONSULTATIVE
Le vice-président du directoire
La directrice générale de l'agence régionale de santé ou son représentant
Le directeur de la caisse d'assurance maladie ou son représentant
Dans les établissements délivrant des soins de longue durée ou gérant un établissement d'hébergement pour personnes âgées, un représentant des familles de personnes accueillies participe, avec voix consultative, aux réunions du conseil de surveillance.

MEMBRES POUVANT PARTICIPER AVEC VOIX CONSULTATIVE
Le député de la circonscription où est situé le siège de l'établissement principal
Un sénateur désigné par la commission permanente chargée des affaires sociales du Sénat

ARTICLE 2 : La durée des fonctions des membres du conseil de surveillance est fixée à cinq ans sous réserve des dispositions particulières prévues aux articles R. 6143-12 et R. 6143-13 du code de la santé publique.

ARTICLE 3 : Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa notification. A l'égard des tiers, ces délais courent à compter de la date de publication de l'arrêté au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région de Bretagne.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 : Le directeur de la délégation départementale du Finistère de l'agence régionale de santé Bretagne et la directrice générale du Centre Hospitalier de LESNEVEN sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région de Bretagne.

Fait à Quimper, le 3 mars 2023

P/La Directrice Générale de l'Agence Régionale
de Santé de Bretagne,
et par délégation,
la Responsable du département Animation Territoriale,

Signé

Gwenola PRIME-COTTO

ARS

R53-2023-03-03-00014

Arrêté modifiant la composition nominative du
conseil de surveillance du Centre Hospitalier des
Pays de MORLAIX (Finistère)

ARRETE
modifiant la composition nominative du conseil de surveillance
du Centre Hospitalier des Pays de Morlaix (Finistère)

La directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Bretagne

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, R.6143-1 à R.6143-4 et R.6143-12 ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;

Vu le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif aux Conseils de Surveillance des Établissements Publics de Santé ;

Vu le décret du 1^{er} février 2023 portant nomination de la directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Bretagne – Madame Elise NOGUERA ;

VU l'arrêté du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Bretagne fixant la composition nominative du Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier des Pays de Morlaix en date du 21 octobre 2020, modifié ;

VU la décision en date du 13 février 2023 portant délégation de signature de la directrice générale de l'agence régionale de santé de Bretagne au directeur de la délégation départementale du Finistère ;

Considérant les réponses des personnes physiques ou morales appelées à siéger ou à désigner des représentants au sein du Conseil de Surveillance ;

arrête :

Article 1^{er} : Le conseil de surveillance du Centre Hospitalier des Pays de Morlaix, 12, rue de Kersaint Gilly - 29672 MORLAIX Cédex (Finistère), n° FINESS 290021542, établissement public de santé de ressort intercommunal, est composé comme suit :

MEMBRES AVEC VOIX DELIBERATIVE	
NOM	QUALITE
Collège des représentants des collectivités territoriales :	
Jean-Paul VERMOT	Maire de Morlaix
M. Stéphane CLOAREC	Représentant la commune de Saint-Pol-de-Léon
Mme Bernadette AUFFRET	Représentant la communauté d'agglomération Morlaix Communauté
M. Jacques PONTU	Représentant la communauté de communes du Pays Léonard
Mme Gaëlle ZANEGUY	Conseillère départementale du Finistère

Collège des personnels :	
En cours de désignation	Représentant la commission médicale d'établissement.
M. le Dr Benoît ROUSSEAU	Représentant la commission médicale d'établissement.
M. Olivier LE ROY	Représentant la commission des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques
Mme Céline ECK LUCAS	Représentant des organisations syndicales (CFDT)
M. Christophe BOUDROT	Représentant des organisations syndicales (CGT)
Collège des personnalités qualifiées et des représentants des usagers :	
M. le Dr Hervé GOUEDARD	Personnalité qualifiée désignée par le directeur général de l'agence régionale de santé
Mme le Dr Céline LOPIN	Personnalité qualifiée désignée par le directeur général de l'agence régionale de santé
M. Jean-Hervé CROGUENNEC	Personnalité qualifiée, représentant des usagers (UNAFAM), désignée par le Préfet du Finistère
M. Christian DREANO	Personnalité qualifiée, représentant des usagers (FNAR), désignée par le Préfet du Finistère
M. le Dr Nicolas FLOCH	Personnalité qualifiée désignée par le Préfet du Finistère

MEMBRES AVEC VOIX CONSULTATIVE
Le vice-président du directoire
La directrice générale de l'agence régionale de santé ou son représentant
Le représentant de la structure chargée de la réflexion d'éthique
Le directeur de la caisse d'assurance maladie ou son représentant
Dans les établissements délivrant des soins de longue durée ou gérant un établissement d'hébergement pour personnes âgées, un représentant des familles de personnes accueillies participe, avec voix consultative, aux réunions du conseil de surveillance.

MEMBRES POUVANT PARTICIPER AVEC VOIX CONSULTATIVE
Le député de la circonscription où est situé le siège de l'établissement principal
Un sénateur désigné par la commission permanente chargée des affaires sociales du Sénat
Le maire de la commune où est situé un établissement public de santé ayant fusionné ou ayant été mis en direction commune avec l'établissement principal, ou son représentant

ARTICLE 2 : La durée des fonctions des membres du conseil de surveillance est fixée à cinq ans sous réserve des dispositions particulières prévues aux articles R. 6143-12 et R. 6143-13 du code de la santé publique.

ARTICLE 3 : Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa notification. A l'égard des tiers, ces délais courent à compter de la date de publication de l'arrêté au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région de Bretagne.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 : Le directeur de la délégation départementale du Finistère de l'agence régionale de santé Bretagne et le directeur du Centre Hospitalier des Pays de MORLAIX sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région de Bretagne.

Fait à Quimper, le 3 mars 2023

P/La Directrice Générale de l'Agence Régionale
de Santé Bretagne,
et par délégation,
la Responsable du département Animation Territoriale,

Signé

Gwenola PRIME-COTTO

ARS

R53-2023-03-03-00009

Arrêté modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre Hospitalier Ferdinand Grall de LANDERNEAU (Finistère

ARRETE
modifiant la composition nominative du conseil de surveillance
du Centre Hospitalier Ferdinand GRALL - Landerneau (Finistère)

La directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Bretagne

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, R.6143-1 à R.6143-4 et R.6143-12 ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;

Vu le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif aux Conseils de Surveillance des Établissements Publics de Santé ;

Vu le décret du 1^{er} février 2023 portant nomination de la directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Bretagne – Madame Elise NOGUERA ;

VU l'arrêté du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Bretagne fixant la composition nominative du Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier Ferdinand Grall de Landerneau en date du 21 octobre 2020, modifié ;

VU la décision en date du 13 février 2023 portant délégation de signature de la directrice générale de l'agence régionale de santé de Bretagne au directeur de la délégation départementale du Finistère ;

Considérant les réponses des personnes physiques ou morales appelées à siéger ou à désigner des représentants au sein du Conseil de Surveillance ;

arrête :

Article 1^{er} : Le conseil de surveillance du Centre Hospitalier Ferdinand GRALL, BP 719 - 29207 LANDERNEAU (Finistère), n° FINESS 290000173, établissement public de santé de ressort communal, est composé comme suit :

MEMBRES AVEC VOIX DELIBERATIVE	
NOM	QUALITE
Collège des représentants des collectivités territoriales :	
M. Patrick LECLERC	Maire de Landerneau
M. Jean-Luc LE SAUX	Maire de Daoulas, représentant la communauté d'agglomération du Pays de Landerneau Daoulas
Mme Viviane BERVAS	Conseillère départementale du Finistère
Collège des représentants des personnels :	
Mme le Dr Brigitta BERGOT	Représentant la commission médicale d'établissement.
Mme Emmanuelle MELSEN	Représentant la commission des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques
Mme Gaëlle YANNIC	Représentant des organisations syndicales (CFDT)
Collège des personnalités qualifiées et des représentants des usagers :	
M. Patrick BERTHELOT	Maire de Crozon. Personnalité qualifiée désignée par le directeur général de l'agence régionale de santé
Mme Marie-Yvonne LE GALL	Personnalité qualifiée, représentant des usagers (UNAFAM), désignée par le Préfet du Finistère
M. Michel BRANCHARD	Personnalité qualifiée, représentant des usagers (Ligue contre le cancer), désignée par le Préfet du Finistère

MEMBRES AVEC VOIX CONSULTATIVE
Le vice-président du directoire
La directrice générale de l'agence régionale de santé ou son représentant
Le directeur de la caisse d'assurance maladie ou son représentant
Dans les établissements délivrant des soins de longue durée ou gérant un établissement d'hébergement pour personnes âgées, un représentant des familles de personnes accueillies participe, avec voix consultative, aux réunions du conseil de surveillance.

MEMBRES POUVANT PARTICIPER AVEC VOIX CONSULTATIVE
Le député de la circonscription où est situé le siège de l'établissement principal
Un sénateur désigné par la commission permanente chargée des affaires sociales du Sénat

ARTICLE 2 : La durée des fonctions des membres du conseil de surveillance est fixée à cinq ans sous réserve des dispositions particulières prévues aux articles R. 6143-12 et R. 6143-13 du code de la santé publique.

ARTICLE 3 : Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa notification. A l'égard des tiers, ces délais courent à compter de la date de publication de l'arrêté au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région de Bretagne.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 : Le directeur de la délégation départementale du Finistère de l'agence régionale de santé Bretagne et la directrice générale du Centre Hospitalier Ferdinand Grall de LANDERNEAU sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région de Bretagne.

Fait à Quimper, le 3 mars 2023

P/La Directrice Générale de l'Agence Régionale
de Santé de Bretagne,
et par délégation,
la Responsable du département Animation Territoriale,

Signé

Gwenola PRIME-COTTO

ARS

R53-2023-03-03-00013

Arrêté modifiant la composition nominative du
conseil de surveillance du Centre Hospitalier
Intercommunal de Cornouaille à QUIMPER
(Finistère)

ARRETE
modifiant la composition du conseil de surveillance
du Centre Hospitalier Intercommunal de Cornouaille - Quimper (Finistère)

La directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Bretagne

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, R.6143-1 à R.6143-4 et R.6143-12 ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;

Vu le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif aux Conseils de Surveillance des Établissements Publics de Santé ;

Vu le décret du 1^{er} février 2023 portant nomination de la directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Bretagne – Madame Elise NOGUERA ;

VU l'arrêté du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Bretagne fixant la composition nominative du Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier Intercommunal de Cornouaille de Quimper en date du 21 octobre 2020, modifié ;

VU la décision en date du 13 février 2023 portant délégation de signature de la directrice générale de l'agence régionale de santé de Bretagne au directeur de la délégation départementale du Finistère ;

Considérant les réponses des personnes physiques ou morales appelées à siéger ou à désigner des représentants au sein du Conseil de Surveillance ;

arrête :

Article 1^{er} : Le conseil de surveillance du du Centre Hospitalier Intercommunal de Cornouaille, 14 bis, avenue Yves Thépot - 29107 QUIMPER Cédex (Finistère), n° FINESS 290020700, établissement public de santé de ressort intercommunal, est composé comme suit :

MEMBRES AVEC VOIX DELIBERATIVE	
NOM	QUALITE
Collège des représentants des collectivités territoriales :	
Mme Isabelle ASSIH	Maire de Quimper
M. Marc BIGOT	Maire de Concarneau
M. Paul BOEDEC	Représentant la communauté d'agglomération "Quimper Communauté"
M. Olivier BELLEC	Représentant la communauté de communes "Concarneau Cornouaille"
M. Mathieu STERVINO	Conseiller départemental du Finistère

Collège des personnels :	
M. le Dr Gilles CUVELIER	Représentant la commission médicale d'établissement.
M. le Dr Iann DORVAL	Représentant la commission médicale d'établissement.
M. Joël BODENES	Représentant la commission des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques
Mme Marie-Agnès DANIEL	Représentant des organisations syndicales (CFDT)
M. Kévin NABAT	Représentant des organisations syndicales (CGT)
Collège des personnalités qualifiées et des représentants des usagers :	
M. le Dr Pierre GERMAIN	Personnalité qualifiée désignée par le directeur général de l'agence régionale de santé
Mme Josiane AUTRET-RIDEAU	Personnalité qualifiée désignée par le directeur général de l'agence régionale de santé
M. Pierre THOMAS	Personnalité qualifiée, représentant des usagers (CLCV), désignée par le Préfet du Finistère
Mme Marie-Suzanne PERENNOU	Personnalité qualifiée, représentant des usagers (UDAF), désignée par le Préfet du Finistère
Mme Maité QUIDEAU-DENIEL	Personnalité qualifiée, représentant des usagers (UFC Que Choisir), désignée par le Préfet du Finistère

MEMBRES AVEC VOIX CONSULTATIVE
Le vice-président du directoire
La directrice générale de l'agence régionale de santé ou son représentant
Le représentant de la structure chargée de la réflexion d'éthique
Le directeur de la caisse d'assurance maladie ou son représentant
Dans les établissements délivrant des soins de longue durée ou gérant un établissement d'hébergement pour personnes âgées, un représentant des familles de personnes accueillies participe, avec voix consultative, aux réunions du conseil de surveillance.

MEMBRES POUVANT PARTICIPER AVEC VOIX CONSULTATIVE
Le député de la circonscription où est situé le siège de l'établissement principal
Un sénateur désigné par la commission permanente chargée des affaires sociales du Sénat

ARTICLE 2 : La durée des fonctions des membres du conseil de surveillance est fixée à cinq ans sous réserve des dispositions particulières prévues aux articles R. 6143-12 et R. 6143-13 du code de la santé publique.

ARTICLE 3 : Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa notification. A l'égard des tiers, ces délais courent à compter de la date de publication de l'arrêté au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région de Bretagne.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 : Le directeur de la délégation départementale du Finistère de l'agence régionale de santé Bretagne et le directeur du Centre Hospitalier Intercommunal de Cornouaille à QUIMPER sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région de Bretagne.

Fait à Quimper, le 3 mars 2023

P/La Directrice Générale de l'Agence Régionale
de Santé de Bretagne,
et par délégation,
la Responsable du département Animation Territoriale,

Signé

Gwenola PRIME-COTTO

ARS

R53-2023-03-03-00012

Arrêté modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre Hospitalier Le Jeune de SAINT RENAN (Finistère)

ARRETE
modifiant la composition nominative du conseil de surveillance
du Centre Hospitalier Le Jeune – Saint-Renan (Finistère)

La directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Bretagne

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, R.6143-1 à R.6143-4 et R.6143-12 ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;

Vu le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif aux Conseils de Surveillance des Établissements Publics de Santé ;

Vu le décret du 1^{er} février 2023 portant nomination de la directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Bretagne – Madame Elise NOGUERA ;

VU l'arrêté du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Bretagne fixant la composition nominative du Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier Le Jeune de Saint-Renan en date du 21 octobre 2020, modifié ;

VU la décision en date du 13 février 2023 portant délégation de signature de la directrice générale de l'agence régionale de santé de Bretagne au directeur de la délégation départementale du Finistère ;

Considérant les réponses des personnes physiques ou morales appelées à siéger ou à désigner des représentants au sein du Conseil de Surveillance ;

arrête :

Article 1^{er} : Le conseil de surveillance du Centre Hospitalier Le Jeune, 17, rue de Brest - 29290 SAINT-RENAN (Finistère), n° FINESS 290000751, établissement public de santé de ressort communal, est composé comme suit :

MEMBRES AVEC VOIX DELIBERATIVE	
NOM	QUALITE
Collège des représentants des collectivités territoriales :	
M. Gilles MOUNIER	Maire de Saint-Renan
Mme Claudie ARZUR	Représentant la communauté de communes Pays d'Iroise
Mme Marie-Christine LAINEZ	Conseillère départementale du Finistère
Collège des représentants des personnels :	
Mme le Dr Virginie SALAUN-LE ROUX	Représentant la commission médicale d'établissement.
Mme Isabelle LE TURQUAIS	Représentant la commission des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques
Mme Guilaine GELEBART	Représentant des organisations syndicales (CGT)
Collège des personnalités qualifiées et des représentants des usagers :	
En cours de désignation	Personnalité qualifiée désignée par le directeur général de l'agence régionale de santé
M. Bernard FORICHER	Personnalité qualifiée, représentant des usagers (Loisirs amitié), désignée par le Préfet du Finistère
M. Pierre QUEMENEUR	Personnalité qualifiée, représentant des usagers (Mouvement Vie Libre), désignée par le Préfet du Finistère

MEMBRES AVEC VOIX CONSULTATIVE
Le vice-président du directoire
La directrice générale de l'agence régionale de santé ou son représentant
Le directeur de la caisse d'assurance maladie ou son représentant
Dans les établissements délivrant des soins de longue durée ou gérant un établissement d'hébergement pour personnes âgées, un représentant des familles de personnes accueillies participe, avec voix consultative, aux réunions du conseil de surveillance.

MEMBRES POUVANT PARTICIPER AVEC VOIX CONSULTATIVE
Le député de la circonscription où est situé le siège de l'établissement principal
Un sénateur désigné par la commission permanente chargée des affaires sociales du Sénat

ARTICLE 2 : La durée des fonctions des membres du conseil de surveillance est fixée à cinq ans sous réserve des dispositions particulières prévues aux articles R. 6143-12 et R. 6143-13 du code de la santé publique.

ARTICLE 3 : Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa notification. A l'égard des tiers, ces délais courent à compter de la date de publication de l'arrêté au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région de Bretagne.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 : Le directeur de la délégation départementale du Finistère de l'agence régionale de santé Bretagne et la directrice générale du Centre Hospitalier Le Jeune de SAINT RENAN sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région de Bretagne.

Fait à Quimper, le 3 mars 2023

P/La Directrice Générale de l'Agence Régionale
de Santé de Bretagne,
et par délégation,
la Responsable du département Animation Territoriale,

Signé

Gwenola PRIME-COTTO

ARS

R53-2023-03-03-00008

Arrêté modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre Hospitalier Michel Mazéas de DOUARNENEZ (Finistère)

ARRETE
**modifiant la composition nominative du conseil de surveillance
du Centre Hospitalier Michel Mazéas - Douarnenez (Finistère)**

La directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Bretagne

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, R.6143-1 à R.6143-4 et R.6143-12 ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;

Vu le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif aux Conseils de Surveillance des Établissements Publics de Santé ;

Vu le décret du 1^{er} février 2023 portant nomination de la directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Bretagne – Madame Elise NOGUERA ;

VU l'arrêté du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Bretagne fixant la composition nominative du Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier Michel Mazéas de Douarnenez en date du 21 octobre 2020, modifié ;

VU la décision en date du 13 février 2023 portant délégation de signature de la directrice générale de l'agence régionale de santé de Bretagne au directeur de la délégation départementale du Finistère ;

Considérant les réponses des personnes physiques ou morales appelées à siéger ou à désigner des représentants au sein du Conseil de Surveillance ;

arrête :

Article 1^{er} Le conseil de surveillance du Centre Hospitalier Michel Mazéas, 83, rue Laënnec - 29171 DOUARNENEZ Cédex (Finistère), n° FINESS 290000181, établissement public de santé de ressort communal, est composé comme suit :

MEMBRES AVEC VOIX DELIBERATIVE	
NOM	QUALITE
Collège des représentants des collectivités territoriales :	
Mme Jocelyne POITEVIN	Maire de Douarnenez
M. Hugues TUPIN	Représentant la communauté de communes "Douarnenez Communauté"
M. Didier GUILLON	Conseiller départemental du Finistère
Collège des représentants des personnels :	
M. le Dr Jean-Philippe ELKAIM	Représentant la commission médicale d'établissement.
Mme Morgane MAZEAS	Représentant la commission des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques
Mme Kristel GLOAGUEN	Représentant des organisations syndicales (CFDT)
Collège des personnalités qualifiées et des représentants des usagers :	
Mme Valérie BRUGNON-MAUBIAN	Personnalité qualifiée désignée par le directeur général de l'agence régionale de santé
M. André ANSQUER	Personnalité qualifiée, représentant des usagers (AFTC29), désignée par le Préfet du Finistère
M. Daniel PYATZOOK	Personnalité qualifiée, représentant des usagers (France Alzheimer), désignée par le Préfet du Finistère

MEMBRES AVEC VOIX CONSULTATIVE
Le vice-président du directoire
La directrice générale de l'agence régionale de santé ou son représentant
Le représentant de la structure chargée de la réflexion d'éthique
Le directeur de la caisse d'assurance maladie ou son représentant
Dans les établissements délivrant des soins de longue durée ou gérant un établissement d'hébergement pour personnes âgées, un représentant des familles de personnes accueillies participe, avec voix consultative, aux réunions du conseil de surveillance.

MEMBRES POUVANT PARTICIPER AVEC VOIX CONSULTATIVE
Le député de la circonscription où est situé le siège de l'établissement principal
Un sénateur désigné par la commission permanente chargée des affaires sociales du Sénat

ARTICLE 2 : La durée des fonctions des membres du conseil de surveillance est fixée à cinq ans sous réserve des dispositions particulières prévues aux articles R. 6143-12 et R. 6143-13 du code de la santé publique.

ARTICLE 3 : Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa notification. A l'égard des tiers, ces délais courent à compter de la date de publication de l'arrêté au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région de Bretagne.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

ARTICLE 4 : Le directeur de la délégation départementale du Finistère de l'agence régionale de santé Bretagne et le directeur du Centre Hospitalier Michel Mazéas de DOUARNENEZ sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région de Bretagne.

Fait à Quimper, le 3 mars 2023

P/La Directrice Générale de l'Agence Régionale
de Santé Bretagne,
et par délégation,
la Responsable du département Animation Territoriale,

Signé

Gwenola PRIME-COTTO

ARS

R53-2023-03-03-00015

Arrêté modifiant la composition nominative du
conseil de surveillance du Centre Hospitalier
Régional et Universitaire de Brest (Finistère)

ARRETE
**modifiant la composition nominative du conseil de surveillance
du Centre Hospitalier Régional et Universitaire de BREST (Finistère)**

La directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Bretagne

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, R.6143-1 à R.6143-4 et R.6143-12 ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;

Vu le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif aux Conseils de Surveillance des Établissements Publics de Santé ;

Vu le décret du 1^{er} février 2023 portant nomination de la directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Bretagne – Madame Elise NOGUERA ;

VU l'arrêté du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Bretagne fixant la composition nominative du Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Brest en date du 21 octobre 2020, modifié ;

VU la décision en date du 13 février 2023 portant délégation de signature de la directrice générale de l'agence régionale de santé de Bretagne au directeur de la délégation départementale du Finistère ;

Considérant les réponses des personnes physiques ou morales appelées à siéger ou à désigner des représentants au sein du Conseil de Surveillance ;

arrête :

Article 1^{er} : Le conseil de surveillance du Centre Hospitalier Régional et Universitaire de BREST, 2 avenue Foch - 29609 Brest Cedex (Finistère), n° FINESS 290000017, établissement public de santé de ressort régional, est composé comme suit :

MEMBRES AVEC VOIX DELIBERATIVE	
NOM	QUALITE
Collège des représentants des collectivités territoriales :	
M. Fragan VALENTIN-LEMENI	Représentant la Ville de Brest
M. François CUILLANDRE	Maire de Brest. Président de "Brest Métropole"
Mme Véronique BOURBIGOT	Conseillère départementale du Finistère
M. Alain GUEGUEN	Conseiller départemental des Côtes-d'Armor
Mme Emilie KUCHEL	Conseillère régionale de Bretagne
Collège des personnels :	
Mme le Dr Yasmina DEJEAN-MAZOUNIE	Représentant la commission médicale d'établissement.
M. le Dr Sylvain JAFFUEL	Représentant la commission médicale d'établissement.
Mme Chrystelle CORDON	Représentant la commission des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques
Mme Marie-Françoise PATINEC	Représentant des organisations syndicales (CFDT)
M. Thomas BOURHIS	Représentant des organisations syndicales (CGT)
Collège des personnalités qualifiées et des représentants des usagers :	
M. Pascal OLIVARD	Président de l'UBO, Personnalité qualifiée désignée par le directeur général de l'agence régionale de santé
En cours de désignation	Personnalité qualifiée désignée par le directeur général de l'agence régionale de santé
M. Frédéric MARTIN	Personnalité qualifiée, représentant des usagers (UDAF), désignée par le Préfet du Finistère
M. René DRIVET	Personnalité qualifiée, représentant des usagers (FNAR), désignée par le Préfet du Finistère
M. Christian TROADEC	Maire de Carhaix. Personnalité qualifiée désignée par le Préfet du Finistère

MEMBRES AVEC VOIX CONSULTATIVE
Le vice-président du directoire
La directrice générale de l'agence régionale de santé ou son représentant
Le représentant de la structure chargée de la réflexion d'éthique
Le directeur de la caisse d'assurance maladie ou son représentant
Pour les centres hospitaliers universitaires, le directeur de l'unité de formation et de recherche médicale ou le président du comité de coordination de l'enseignement médical
Dans les établissements délivrant des soins de longue durée ou gérant un établissement d'hébergement pour personnes âgées, un représentant des familles de personnes accueillies participe, avec voix consultative, aux réunions du conseil de surveillance.

MEMBRES POUVANT PARTICIPER AVEC VOIX CONSULTATIVE
Le député de la circonscription où est situé le siège de l'établissement principal
Un sénateur désigné par la commission permanente chargée des affaires sociales du Sénat
Le maire de la commune où est situé un établissement public de santé ayant fusionné ou ayant été mis en direction commune avec l'établissement principal, ou son représentant

ARTICLE 2 : La durée des fonctions des membres du conseil de surveillance est fixée à cinq ans sous réserve des dispositions particulières prévues aux articles R. 6143-12 et R. 6143-13 du code de la santé publique.

ARTICLE 3 : Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa notification. A l'égard des tiers, ces délais courent à compter de la date de publication de l'arrêté au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région de Bretagne.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

ARTICLE 4 : Le directeur de la délégation départementale du Finistère de l'agence régionale de santé de Bretagne et la directrice générale du Centre Hospitalier Régional et Universitaire de BREST sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région de Bretagne.

Fait à Quimper, le 3 mars 2023

P/La Directrice Générale de l'Agence Régionale
de Santé de Bretagne,
et par délégation,

la Responsable du département Animation Territoriale,

Signé

Gwenola PRIME-COTTO

ARS

R53-2023-03-03-00002

Arrêté modificatif de composition de la
Commission permanente de la CRSA

ARRETE

relatif à la composition nominative de la commission permanente de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie de Bretagne

La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Bretagne

Vu le code de la santé publique et notamment les articles L. 1432-4, D. 1432-28 à 1432-53 ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret n° 2021-847 du 28 juin 2021 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;

Vu le Décret du 1er février 2023 portant nomination de la directrice générale de l'agence régionale de santé de Bretagne à Elise NOGUERA ;

Considérant les réponses des personnes physiques ou morales appelées à siéger, à désigner ou à proposer des représentants au sein de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie en vue du renouvellement de la composition de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie de Bretagne ;

Considérant les désignations des CTS pour leur collège ;

ARRETE

Article 1^{er} : La commission permanente de la Conférence régionale de santé et de l'autonomie de Bretagne comprend 20 membres. Sa composition nominative est la suivante :

Président de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie de Bretagne

Monsieur OLLIVIER Roland

Présidents des commissions spécialisées

Monsieur BRUNEAU Lionel - Vice-Président de la CRSA
Président de la commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux

Madame Anne LE GAGNE - Vice-Présidente de la CRSA
Présidente de la commission spécialisée de l'organisation des soins

Monsieur Pascal ROYER - Vice-Président de la CRSA
Président de la commission spécialisée dans le domaine des droits des usagers du système de santé

Madame FRAIN Sophie - Vice-Présidente de la CRSA
Présidente de la commission spécialisée prévention

1^{er} Collège des représentants des collectivités territoriales

Titulaire	MADAME	ALEXANDRE	DELPHINE	CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE
1 ^{er} suppléant	MADAME	FORTIN	LAURENCE	CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE
2 nd suppléant	MONSIEUR	ROBIC	GUILLAUME	CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE

Titulaire	MONSIEUR	DE CALAN	MAEL	CONSEIL DEPARTEMENTAL DU FINISTERE
1 ^{er} suppléant	MADAME	POITEVIN	JOCELYNE	CONSEIL DEPARTEMENTAL DU FINISTERE
2 nd suppléant	MONSIEUR	GOALEC	BERNARD	CONSEIL DEPARTEMENTAL DU FINISTERE

2°/ Collège des représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux

Titulaire	MADAME	JEGU	JOSIANNE	LIGUE CONTRE LE CANDER 22
1 ^{er} suppléant	MADAME	BAGCI	OZGE	ADMR DE BRETAGNE
2 nd suppléant	MONSIEUR	CROISSANT	GUY	UNA BRETAGNE
Titulaire	MADAME	LAIGLE	FRANCINE	France Rein
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	LE FALHER	CHRISTIAN	CAPH29
2 nd suppléant	MADAME	SURGET	MARYANNICK	France Rein

3°/ Collège des représentants des conseils territoriaux de santé

Titulaire	MONSIEUR	GILBERT	DIDIER	CTS Haute Bretagne
1 ^{er} suppléant		En cours de désignation		
2 nd suppléant		En cours de désignation		

4°/ Collège des partenaires sociaux

Titulaire	MONSIEUR	BENABES	LUDOVIC	CGT
1 ^{er} suppléant	MADAME	GAGNARD	ANGELINA	CGT
2 nd suppléant	MONSIEUR	TIMOUY	DIDIER	CGT
Titulaire	MONSIEUR	ZAL	FRANCK	MEDEF BRETAGNE
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	BAIXE	PATRICK	MEDEF BRETAGNE
2 nd suppléant	MADAME	CAUMONT	VALERIE	MEDEF BRETAGNE

5°/ Collège des acteurs de la cohésion et de la protection sociale

Titulaire	MONSIEUR	TREGUER	STEVEN	FONDATION MASSE TREVIDY / URIOPSS
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	MARCHAND	VINCENT	SAUVETAGE DE L'ENFANT A L'ADULTE 35 / URIOPSS
2 nd suppléant	MONSIEUR	MARTEIL	ERWAN	AMISEP / URIOPSS

6°/ Collège des acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé

Titulaire	MADAME	GIROUX-METGES	MARIE-AGNES	DEFI SANTE NUTRITION
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	DUROUCHOUX	LUC	ASSOCIATION ADDICTIONS France région Bretagne
2 nd suppléant	MADAME	GUILLOUX-LAFONT	KARINNE	URUAJ BRETAGNE

7°/ Collège des offreurs des services de santé

Titulaire	MONSIEUR	COUTURIER	THOMAS	CPTS PAYS DE QUIMPER
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	MARECHAL	TRISTAN	CPTS PAYS D'AURAY
2 nd suppléant	MADAME	GAUTIER	AUDREY	CPTS BRETAGNE ROMANTIQUE
Titulaire	MONSIEUR	LABARTHE	THIERRY	URPS MEDECINS LIBERAUX
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	LE HETET	HUBERT	URPS MEDECINS LIBERAUX
2 nd suppléant	MADAME	GAUDIN PIEL	PASCALE	URPS MEDECINS LIBERAUX

Titulaire	MADAME	BLAIZE	HELENE	FEHAP BRETAGNE
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	CONAN	PASCAL	URIOPSS
2 nd suppléant	MADAME	DROUET	CORINNE	UGECAM BRETAGNE PAYS DE LOIRE
Titulaire	MONSIEUR	GAMOND-RIUS	THIERRY	FHF BRETAGNE
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	HEURTEL	JEAN-PIERRE	FHF BRETAGNE
2 nd suppléant	MADAME	CONAN-MATHIEU	NATHALIE	FHF BRETAGNE
Titulaire	MONSIEUR	BIOULOU	NICOLAS	FHP BRETAGNE
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	CALVEZ	MORGAN	FHP BRETAGNE
2 nd suppléant	MONSIEUR	POIZAT	NICOLAS-PIERRE	FHP BRETAGNE

8° Collège de personnalités qualifiées

Titulaire	MADAME	OLLITRAULT	SYLVIE
-----------	--------	------------	--------

Article 2 : La durée des mandats des membres de la commission permanente est concomitante à celle au sein de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie de Bretagne et régie par les mêmes dispositions réglementaires.

Article 3 : Le secrétariat de la commission permanente est assuré par l'Agence régionale de santé Bretagne.

Article 4 : Le présent arrêté peut être contesté par voie de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Article 5 : La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Bretagne est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région.

Fait à Rennes, le 03 mars 2023

Elise NOGUERA
Directrice générale

ARS

R53-2023-03-03-00001

Arrêté modificatif de composition de la CRSA

ARRETE
relatif à la composition nominative de la
Conférence régionale de la santé et de l'autonomie de Bretagne

La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Bretagne

Vu le code de la santé publique et notamment les articles L. 1432-4, D. 1432-28 à 1432-53 ;
Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
Vu le décret n° 2021-847 du 28 juin 2021 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie;

Vu le Décret du 1er février 2023 portant nomination de la directrice générale de l'agence régionale de santé de Bretagne à Elise NOGUERA ;

Considérant les réponses des personnes physiques ou morales appelées à siéger, à désigner ou à proposer des représentants au sein de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie en vue du renouvellement de la composition de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie de Bretagne ;

Considérant les demandes de modification de l'association CAPH29, du CTS Brocéliande Atlantique et du Ministère des armées ;

ARRETE

Article 1^{er} : La conférence régionale de la santé et de l'autonomie de Bretagne comprend 104 membres ayant voix délibérative répartis en 8 collèges. Sa composition nominative par collège est la suivante :

1^o/ Collège des représentants des collectivités territoriales

a) Conseil régional

Titulaire	MADAME	ALEXANDRE	DELPHINE	Conseil Régional Bretagne
1 ^{er} suppléant	MADAME	FORTIN	LAURENCE	Conseil Régional Bretagne
2 nd suppléant	MONSIEUR	ROBIC	GUILLAUME	Conseil Régional Bretagne

Titulaire	MADAME	JOUNEAUX-PEDRONO	ELISABETH	Conseil Régional Bretagne
1 ^{er} suppléant	MADAME	CHAPPE	FANNY	Conseil Régional Bretagne
2 nd suppléant	MADAME	LE BECHEC	CAROLE	Conseil Régional Bretagne

Titulaire	MADAME	LE CALLENEC	ISABELLE	Conseil Régional Bretagne
1 ^{er} suppléant	MADAME	PARMENTIER	MELINA	Conseil Régional Bretagne
2 nd suppléant	MONSIEUR	GALLIER	MAXIME	Conseil Régional Bretagne

b) Conseils départementaux

Titulaire	MADAME	CADUDAL	VERONIQUE	Conseil Départemental des Côtes d'Armor
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	LOUIS	GUILLAUME	Conseil Départemental des Côtes d'Armor
2 nd suppléant	MONSIEUR	POULIN	OLIVIER	Conseil Départemental des Côtes d'Armor

Titulaire	MONSIEUR	DE CALAN	MAEL	Conseil Départemental du Finistère
1 ^{er} suppléant	MADAME	POITEVIN	JOCELYNE	Conseil Départemental du Finistère
2 nd suppléant	MONSIEUR	GOALEC	BERNARD	Conseil Départemental du Finistère

Titulaire	MADAME	BILLARD	ARMELLE	Conseil Départemental d'Ille et Vilaine
1 ^{er} suppléant	MADAME	QUILAN	SYLVIE	Conseil Départemental d'Ille et Vilaine
2 nd suppléant	MADAME	ABADIE	FLORENCE	Conseil Départemental d'Ille et Vilaine

Titulaire	MADAME	JARLIGANT	MARIE-ODILE	Conseil Départemental du Morbihan
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	JALU	MICHEL	Conseil Départemental du Morbihan
2 nd suppléant	MADAME	ROZENN	GUEGAN	Conseil Départemental du Morbihan

c) Groupements de communes

Titulaire	MADAME	LE BOURHIS	HELENE	Quimperlé communauté
1 ^{er} suppléant	MADAME	LE ROCH	MARIE-FRANCOISE	Quimperlé communauté
2 nd suppléant	MONSIEUR	AUDURIER	PHILIPPE	Communauté de communes Douarnenez

Titulaire	MONSIEUR	ROPERS	MARC	Pontivy communauté
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	PIEDVACHE	BERNARD	Communauté de communes Saint Méen Montauban
2 nd suppléant	MADAME	QUEMERE	MARTINE	Communauté de communes Haute Cornouaille

Titulaire	MADAME	LE MOAL	MARINA	Dinan agglomération
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	PONCHON	FRANCOIS	Lannion Trégor communauté
2 nd suppléant	MONSIEUR	RAOULT	LOIC	Saint Brieuc Armor agglomération

d) Communes

Titulaire	MADAME	GASPAILLARD	EVELYNE	AMF 22
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	PHILIPPE	JEAN-YVES	AMF 22
2 nd suppléant		En cours de désignation		

Titulaire	MONSIEUR	NADESAN	YANNICK	AMF 35
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	AUFFET	LUDOVIC	AMF 29
2 nd suppléant	MADAME	CHRISTIEN	MORGANE	AMF 56

Titulaire	MONSIEUR	AZGAG	MOHAMMED	AMF 56
1 ^{er} suppléant	MADAME	LUCAS	ANNE-CATHERINE	AMF 29
2 nd suppléant		En cours de désignation		

2°/ Collège des représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux

a) Associations agréées (article L. 1114-1)

Titulaire	MADAME	THOMAS TOULOUZOU	FRANCOISE	France alzheimer 29
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	LEMOINE	HENRI	GENERATIONS MOUVEMENT
2 nd suppléant	MONSIEUR	DE DIEULEVEULT	LOIC	Association famille catholique

Titulaire	MONSIEUR	LE CLEZIO	BRUNO	AIDES
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	DURAND	JEAN-JACQUES	Coordination Nationale des comités de défense des hôpitaux et maternités de proximité
2 nd suppléant		En cours de désignation		

Titulaire	MADAME	LAIGLE	FRANCINE	France REIN
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	LE FALHER	CHRISTIAN	Association Huntington France
2 nd suppléant	MADAME	SURGET	MARYANNICK	France Rein

Titulaire	MONSIEUR	CORDIER	PATRICK	Autisme Fédération Bretagne Pays de la Loire
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	LESNE	CEDRIC	AFM-TELETHON
2 nd suppléant	MADAME	LABELLE	MARTINE	Autisme Fédération Bretagne Pays de la Loire
Titulaire	MADAME	JEGU	JOSIANNE	Ligue contre le cancer 22
1 ^{er} suppléant	MADAME	BAGCI	OZGE	ADMR de Bretagne
2 nd suppléant	MONSIEUR	CROISSANT	GUY	UNA Bretagne
Titulaire	MADAME	MASSON	SERGINE	UNAPEI BRETAGNE
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	HEUZE	JOEL	ADMD
2 nd suppléant	MONSIEUR	MEUNIER	JACK	UNAPEI BRETAGNE
Titulaire	MONSIEUR	ROYER	PASCAL	APF France Handicap
1 ^{er} suppléant		En cours de désignation		
2 nd suppléant	MADAME	TERROM	PASCALE	APF France Handicap
Titulaire	MONSIEUR	BECHU	JEAN-YVES	UNAFAM
1 ^{er} suppléant		En cours de désignation		
2 nd suppléant	MADAME	HENNEQUIN	ANNETTE	UNAFAM

b) Associations de retraités et personnes âgées

Titulaire	MONSIEUR	QUERE	JEAN-YVES	CDCA des Côtes d'Armor
1 ^{er} suppléant	MADAME	LE BARRIER	MARIE-JOSE	CDCA des Côtes d'Armor
2 nd suppléant	MADAME	BERTHAULT	ANNE-MARIE	CDCA des Côtes d'Armor
Titulaire	MONSIEUR	LE BOURHIS	HERVE	CDCA du Finistère
1 ^{er} suppléant	MADAME	MANCHEC	MARYVONNE	CDCA DU FINISTERE
2 nd suppléant	MONSIEUR	AGRALL	RENE	CDCA du Finistère
Titulaire	MADAME	MARCHAND	FRANCOISE	CDCA d'Ille et Vilaine
1 ^{er} suppléant		En cours de désignation		
2 nd suppléant		En cours de désignation		
Titulaire	MONSIEUR	MARQUET	YANNICK	CDCA du Morbihan
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	DUTHEIL	GILLES	CDCA du Morbihan
2 nd suppléant		En cours de désignation		

c) Associations des personnes handicapées

Titulaire	MADAME	PODEUR	EVELYNE	CDCA des Côtes d'Armor
1 ^{er} suppléant	MADAME	LOZAC'H	CATHERINE	CDCA des Côtes d'Armor
2 nd suppléant		En cours de désignation		
Titulaire	MONSIEUR	DE LA FAYOLLE	SYLVAIN	CDCA du Finistère
1 ^{er} suppléant	MADAME	AMICE MANACH	MONIQUE	CDCA du Finistère
2 nd suppléant	MADAME	CUSSONNEAU	MYRIAM	CDCA du Finistère
Titulaire	MONSIEUR	RAMET	PHILIPPE	CDCA d'Ille et Vilaine
1 ^{er} suppléant	MADAME	FRANCANNET	CHANTAL	CDCA d'Ille et Vilaine
2 nd suppléant	MADAME	THOUVENOT	FRANCOISE	CDCA d'Ille et Vilaine

Titulaire	MONSIEUR	DESCHAMPS	PIERRE-YVES	CDCA du Morbihan
1 ^{er} suppléant	MADAME	ROULEAU	CLAUDINE	CDCA du Morbihan
2 nd suppléant		En cours de désignation		

3° Collège des représentants des conseils territoriaux de santé

Titulaire	MONSIEUR	LECLERC	PATRICK	CTS Finistère Penn Ar Bed
1 ^{er} suppléant		En cours de désignation		
2 nd suppléant		En cours de désignation		

Titulaire	MONSIEUR	LOHER	FABRICE	CTS Lorient, Quimperlé
1 ^{er} suppléant	MADAME	LEPAGE	JESSICA	CTS Lorient, Quimperlé
2 nd suppléant		En cours de désignation		

Titulaire	MADAME	LE GALLO	MARIE-FRANCOISE	CTS Brocéliande Atlantique
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	PESSIEAU	JACQUES	CTS Brocéliande Atlantique
2 nd suppléant	MONSIEUR	JUCHET	CLAUDE	CTS Brocéliande Atlantique

Titulaire	MONSIEUR	GILBERT	DIDIER	CTS Haute Bretagne
1 ^{er} suppléant	MADAME	MAIGNAN	ELISABETH	CTS Haute Bretagne
2 nd suppléant	MONSIEUR	BACHY	JULIEN	CTS Haute Bretagne

Titulaire	MONSIEUR	GAILLARD	BERNARD	CTS Saint Malo, Dinan
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	LEDUC	JEAN-JACQUES	CTS Saint Malo, Dinan
2 nd suppléant	MADAME	LE BOURLAIS	CHRYSTELE	CTS Saint Malo, Dinan

Titulaire	MONSIEUR	BELLEGUIC	DAVID	CTS Armor
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	DESDOIGTS	JACKY	CTS Armor
2 nd suppléant	MADAME	LAPORTE	JESSICA	CTS Armor

Titulaire	MONSIEUR	VAN MELKEBEKE	ERIC	CTS CŒUR DE BREIZH
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	CHEVASSU	XAVIER	CTS CŒUR DE BREIZH
2 nd suppléant	MONSIEUR	AUVET	CHARLES	CTS CŒUR DE BREIZH

4° Collège des partenaires sociaux

a) Représentants des organisations syndicales de salariés représentatives

Titulaire	MADAME	CHASSERAY	DAMIENNE	CFE CGC
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	VAYSSE	BERNARD	CFE CGC
2 nd suppléant		En cours de désignation		

Titulaire	MONSIEUR	BENABES	LUDOVIC	CGT
1 ^{er} suppléant	MADAME	GAGNARD	ANGELINA	CGT
2 nd suppléant	MONSIEUR	TIMOUY	DIDIER	CGT

Titulaire	MONSIEUR	BARON	HERVE	CFDT
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	POSTOLLEC	STEPHANE	CFDT
2 nd suppléant	MADAME	UGUEN	VIVIANE	CFDT

Titulaire	MONSIEUR	NEDELEC	DOMINIQUE	FO
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	LEBLOND	REGIS	FO
2 nd suppléant	MONSIEUR	DUCHEMIN	JEAN-FRANCOIS	FO
Titulaire	MONSIEUR	CHAPALAIN	BENOIT	CFTC
1 ^{er} suppléant	MADAME	FRAYGEFOND	PASCALE	CFTC
2 nd suppléant	MADAME	VAN ACKER	ROSELYNE	CFTC

b) Représentants des organisations professionnelles d'employeurs représentatives

Titulaire	MONSIEUR	ZAL	FRANCK	MEDEF Bretagne
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	BAIXE	PATRICK	MEDEF Bretagne
2 nd suppléant	MADAME	CAUMONT	VALERIE	MEDEF Bretagne

Titulaire	MONSIEUR	THIEBAULT	MATTHIEU	AXESS
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	ULLIAC	GILLES	AXESS
2 nd suppléant	MONSIEUR	LABBE	PIERRE	U2P BRETAGNE

Titulaire	MADAME	DELVILLE	PERRINE	CPME Bretagne
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	BOUDET	STEPHANE	CPME Bretagne
2 nd suppléant	MADAME	STOCCHETTI	ANNE KARINE	CPME Bretagne

c) Représentants des organisations syndicales représentatives des artisans, des commerçants et des professions libérales

Titulaire	MONSIEUR	CARPENTIER	JEAN	UNAPL
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	OMNES	BERNARD	Chambre des métiers et de l'artisanat, artisan taxi
2 nd suppléant	MADAME	GARENAUX	MARYSE	Chambre régionale des professions libérales

d) Représentants des organisations syndicales représentatives des exploitants agricoles

Titulaire	MONSIEUR	SIMON	BERNARD	Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	MOY	JEROME	Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne
2 nd suppléant		En cours de désignation		

5°/ Collège des acteurs de la cohésion et de la protection sociale

a) Représentants des associations œuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité

Titulaire	MONSIEUR	MARTIN	STEPHANE	Fondation Abbé Pierre
1 ^{er} suppléant	MADAME	FROMAGEAU	FRANCOISE	Croix Rouge Française
2 nd suppléant	MADAME	HUILLERY	MARIE-LUCE	Fédération régionale des centres d'information sur les droits des femmes et des familles Bretagne

Titulaire	MONSIEUR	PANIS	EMMANUEL	ARASS
1 ^{er} suppléant	MADAME	LE BIHAN	SANDRINE	Association Douar Nevez CSAPA CAARUD du Morbihan
2 nd suppléant	MONSIEUR	GUILLEVIN	MICHEL	URAF

b) Représentants de la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT)

Titulaire	MONSIEUR	PICHON	PHILIPPE	CARSAT Bretagne
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	THOMAS	OLIVIER	CARSAT Bretagne
2 nd suppléant	MADAME	MARTIN	RACHEL	CARSAT Bretagne

c) Représentants de la caisse d'allocations familiales (CAF)

Titulaire	MONSIEUR	JAN	CHRISTOPHE	CAF d'Ille et Vilaine
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	GOUELOU	YANNICK	CAF d'Ille et Vilaine
2 nd suppléant	MONSIEUR	PILET	ROMUALD	CAF d'Ille et Vilaine

d) Représentants de la mutualité française

Titulaire	MADAME	COLAS	FABIENNE	Mutualité Française Bretagne
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	KAS	FABRICE	Mutualité Française Bretagne
2 nd suppléant	MADAME	ARHANT	ISABELLE	Mutualité Française Bretagne

e) Représentants des régimes d'assurance maladie

Titulaire	MONSIEUR	CALCOEN	JEAN-BAPTISTE	UNCAM
1 ^{er} suppléant	MADAME	PIALOT	ANNICK	UNCAM
2 nd suppléant	MADAME	MAROT	MARINE	UNCAM

f) Représentants des établissements ou services qui assurent l'accueil et l'accompagnement de personnes confrontées à des difficultés spécifiques

Titulaire	MONSIEUR	TREGUER	STEVEN	DG Fondation Masse Trevidy / URIOPSS
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	MARCHAND	VINCENT	Directeur Sauvetage de l'enfant à l'adulte 35 / URIOPSS
2 nd suppléant	MONSIEUR	MARTEIL	ERWAN	DG AMISEP / URIOPSS
Titulaire	MONSIEUR	COIGNEC	BERTRAND	DG Les Amitiés d'Armor / FEHAP
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	SENECAL	DAVID	Fédération santé et habitat
2 nd suppléant		En cours de désignation		

6°/ Collège des acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé**a) Représentants des services de santé scolaire et universitaire**

Titulaire	MADAME	BURGAZZI	CATHERINE	Rectorat d'Académie de Bretagne
1 ^{er} suppléant	MADAME	CHAUVET	ISABELLE	Rectorat d'Académie de Bretagne
2 nd suppléant		En cours de désignation		
Titulaire	MONSIEUR	PEUZIAT-BEAUMONT	YVES	Rectorat d'Académie de Bretagne
1 ^{er} suppléant	MADAME	COUEDON	ISABELLE	Rectorat d'Académie de Bretagne
2 nd suppléant		En cours de désignation		

b) Représentants des services de santé au travail

Titulaire	MADAME	KERBIRIOU	ANNIE	DREETS
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	DIDIER	EMMANUEL	DREETS
2 nd suppléant		En cours de désignation		
Titulaire	MONSIEUR	COMBE	MICHEL	DREETS
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	RAOUL	PHILIPPE	DREETS
2 nd suppléant		En cours de désignation		

c) Représentants des services départementaux de protection et de promotion de la santé maternelle et infantile

Titulaire	MADAME	LETORET	ANNE	PMI des Côtes d'Armor
1 ^{er} suppléant	MADAME	POPINEAU	BENEDICTE	PMI du Morbihan
2 nd suppléant		En cours de désignation		

Titulaire	MADAME	GINDT-DUCROS	AGNES	PMI d'Ille et Vilaine
1 ^{er} suppléant	MADAME	BRIAND-MIAGAT	LAURENCE	PMI du Finistère
2 nd suppléant		En cours de désignation		

d) Représentants des organismes œuvrant dans le champ de la promotion de la santé, la prévention ou l'éducation pour la santé

Titulaire	MADAME	GIROUX-METGES	MARIE-AGNES	Défi Santé Nutrition
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	DUROUCHOUX	LUC	Association Addictions France Région Bretagne
2 nd suppléant	MADAME	GUILLOUX-LAFONT	KARINNE	URUJ Bretagne

Titulaire	MONSIEUR	PRESTEL	THIERRY	IREPS
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	LE BOT	MICHEL	ASEPT Bretagne
2 nd suppléant	MONSIEUR	POULAIN	YANNICK	Liberté Couleurs

e) Représentants des organismes œuvrant dans les domaines de l'observation de la santé, de l'enseignement et de la recherche

Titulaire	MADAME	TRON	ISABELLE	ORS Bretagne
1 ^{er} suppléant	MADAME	CALMANTI	SARA	CREAI Bretagne
2 nd suppléant		En cours de désignation		

f) Représentants des associations de protection de l'environnement

Titulaire	MADAME	FRAIN	SOPHIE	CAPT'AIR
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	LOISEL	PIERRE	Eau & rivières de Bretagne
2 nd suppléant	MADAME	COTTEREAU	DOMINIQUE	Réseau d'éducation à l'environnement en Bretagne

7° Collège des offreurs des services de santé**a) Représentants des établissements publics de santé**

Titulaire	MONSIEUR	STINDEL	ERIC	FHF Bretagne
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	PEPION	CEDRIC	FHF Bretagne
2 nd suppléant	MONSIEUR	GAUVRIT	JEAN-YVES	FHF Bretagne

Titulaire	MONSIEUR	HUTIN	PASCAL	FHF Bretagne
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	CHEVER	NICOLAS	FHF Bretagne
2 nd suppléant	MADAME	ALEMAN-TREVIDIC	MARIE-HELENE	FHF Bretagne

Titulaire	MADAME	LE GAGNE	ANNE	FHF Bretagne
1 ^{er} suppléant	MADAME	GARIGNON	CYNTHIA	FHF Bretagne
2 nd suppléant	MADAME	LEMOINE	CATHERINE	FHF Bretagne

Titulaire	MONSIEUR	GAMOND-RIUS	THIERRY	FHF Bretagne
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	HEURTEL	JEAN-PIERRE	FHF Bretagne
2 nd suppléant	MADAME	CONAN-MATHIEU	NATHALIE	FHF Bretagne

Titulaire	MADAME	FAVREL-FEUILLADE	FLORENCE	FHF Bretagne
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	LE BORGNE	GILDAS	FHF Bretagne
2 nd suppléant	MONSIEUR	COUTURIER	PHILIPPE	FHF Bretagne

b) Représentants des établissements privés de santé à but lucratif

Titulaire	MONSIEUR	BILOU	NICOLAS	FHP Bretagne
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	CALVEZ	MORGAN	FHP Bretagne
2 nd suppléant	MONSIEUR	POIZAT	NICOLAS-PIERRE	FHP Bretagne

Titulaire	MONSIEUR	LE BOT	FRANCOIS-BRUNO	FHP Bretagne
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	BENOIST	JONATHAN	FHP Bretagne
2 nd suppléant	MADAME	BOURHIS	VALERIE	FHP Bretagne

c) Représentants des établissements privés de santé à but non lucratif

Titulaire	MONSIEUR	GRANGE	RAPHAEL	FEHAP Bretagne
1 ^{er} suppléant	MADAME	BOURGOGNE	PATRICIA	FEHAP Bretagne
2 nd suppléant	MONSIEUR	GUILLO	PASCAL	FEHAP Bretagne

Titulaire	MADAME	BLAIZE	HELENE	FEHAP Bretagne
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	CONAN	PASCAL	URIOPSS
2 nd suppléant	MADAME	DROUET	CORINNE	UGECAM Bretagne pays de Loire

Titulaire	MONSIEUR	DE CREVOISIER	RENAUD	CENTRE EUGENE MARQUIS
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	BRIOT	PASCAL	CENTRE EUGENE MARQUIS
2 nd suppléant	MADAME	LE GOUGUEC	JULIA	CENTRE EUGENE MARQUIS

d) Représentants des établissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile

Titulaire	MONSIEUR	MAURICE	MATHIAS	FNEHAD Bretagne
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	FOSSIER	ERIC	FNEHAD Bretagne
2 nd suppléant		En cours de désignation		

e) Représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées

Titulaire	MONSIEUR	DIETRICH	JEAN-FRANCOIS	FEHAP
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	BONAVENTUR	OLIVIER	FEHAP
2 nd suppléant	MADAME	PELLIER	SOPHIE	FEHAP

Titulaire	MONSIEUR	GOBIN	FREDERIC	UNAPEI Bretagne
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	ZENATTI	YANN	NEXEM
2 nd suppléant	MONSIEUR	GLORO	FREDERIC	UNAPEI Bretagne

Titulaire	MONSIEUR	BRUNEAU	LIONEL	URIOPSS
1 ^{er} suppléant	MADAME	DENIEL	NELLY	URIOPSS
2 nd suppléant	MONSIEUR	ARZEL	YANNICK	URIOPSS

Titulaire	MADAME	LE CORRE	MARIE-LAURE	FISAF
1 ^{er} suppléant	MADAME	OBONSAWIN	PERRINE	FISAF
2 nd suppléant	MONSIEUR	BORDET	NICOLAS	FISAF

f) Représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes âgées

Titulaire	MADAME	NICOLAS	BEATRICE	FHF
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	JEULAND	DAVID	FHF
2 nd suppléant	MADAME	JOURDAN	EMILIE	FHF
Titulaire	MADAME	DI ROSA	SOPHIE	SYNERPA
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	DI ROSA	MARIO	SYNERPA
2 nd suppléant		En cours de désignation		
Titulaire	MADAME	DUIGOU	NATHALIE	FNADEPA
1 ^{er} suppléant	MADAME	GLEMAREC	ELODIE	FNADEPA
2 nd suppléant	MONSIEUR	PEYREGNE	LAURENT	FNADEPA
Titulaire	MONSIEUR	MOGAN	MICHEL	URIOPSS FEHAP
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	LOCQUET	REMI	URIOPSS FEHAP
2 nd suppléant	MONSIEUR	AJAGAYA LE BEAU	GEORGES	URIOPSS FEHAP

g) Représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes en difficultés sociales

Titulaire	MADAME	LE COCQ	ELOISE	URIOPSS
1 ^{er} suppléant	MADAME	FEURGARD	DOMINIQUE	URIOPSS
2 nd suppléant	MADAME	DJURICIC	DOMINIQUE	URIOPSS

h) Représentants des responsables des centres de santé et des maisons de santé

Titulaire	MONSIEUR	LE NEEL	HERVE	ESSORT
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	DUPORT	OLIVIER	GECO LIB'
2 nd suppléant	MADAME	ALLARD COUALAN	BEATRICE	ESSORT

i) Représentants des communautés professionnelles territoriales de santé

Titulaire	MONSIEUR	COUTURIER	THOMAS	CPTS Pays de Quimper
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	MARECHAL	TRISTAN	CPTS Pays d'Auray
2 nd suppléant	MADAME	GAUTIER	AUDREY	CPTS Bretagne Romantique

j) Représentants des associations de permanence des soins intervenant dans le dispositif de permanence des soins

Titulaire	MONSIEUR	MOSER	HUBERT	ADOPS 56
1 ^{er} suppléant	MADAME	MARUELLE	LAURENCE	ADOPS 35
2 nd suppléant	MONSIEUR	LEHIR	ALAIN	ADOPS 29

k) Représentants d'un service d'aide médicale urgente ou d'une structure d'aide médicale d'urgence et de réanimation

Titulaire	MONSIEUR	SOULAT	LOUIS	SAMU-Urgences de France
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	CHAHIR	NOUREDDINE	SAMU-Urgences de France
2 nd suppléant	MONSIEUR	BAREGE	XAVIER	SAMU-Urgences de France

l) Représentants des transporteurs sanitaires

Titulaire	MONSIEUR	KERLEAU	YANN	FNAP
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	JOUAN	THIERRY	CNSA
2 nd suppléant	MONSIEUR	LEBEL	MARC	FNAP

m) Représentants des services départementaux d'incendie et de secours

Titulaire	MONSIEUR	CANDAS	ERIC	SDIS d'Ille et Vilaine
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	MOINE	JEAN	SDIS des Côtes d'Armor
2 nd suppléant	MONSIEUR	GOUY	JEAN-FRANCOIS	SDIS du Morbihan

n) Représentants des organisations syndicales représentatives de médecins des établissements publics de santé

Titulaire	MONSIEUR	BRANGER	ERIC	APH/CPH
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	DEBARRE	MATTHIEU	APH/AH
2 nd suppléant		En cours de désignation		

o) Représentants des professionnels de santé

Titulaire	MONSIEUR	LABARTHE	THIERRY	URPS Médecins libéraux
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	LE HETET	HUBERT	URPS Médecins libéraux
2 nd suppléant	MADAME	GAUDIN PIEL	PASCALE	URPS Médecins libéraux

Titulaire	MONSIEUR	KERDILES	LOÏC	URPS Médecins libéraux
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	CHEVALLIER	ERIC	URPS Médecins libéraux
2 nd suppléant	MADAME	JAFFRE	ISABELLE	URPS Médecins libéraux

Titulaire	MONSIEUR	THORAVAL	PATRICE	URPS Infirmiers libéraux
1 ^{er} suppléant	MADAME	FAURE	NOEMIE	URPS Orthophonistes
2 nd suppléant	MADAME	SAN GEROTEO	MARIA	URPS Sages femmes

Titulaire	MONSIEUR	MOUGIN	LUC	URPS Pharmaciens
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	AUBRY	ERWAN	URPS Pharmaciens
2 nd suppléant	MADAME	THIERRY	EMMANUELLE	URPS Chirurgiens dentistes libéraux

Titulaire	MONSIEUR	ADRIAN	FRANCK	URPS Masseurs-kinés
1 ^{er} suppléant	MADAME	HOUEL	STERENN	URPS Masseurs-kinés
2 nd suppléant	MADAME	BERTRAND	VALERIE	URPS Infirmiers libéraux

Titulaire	MONSIEUR	LE BRIZAULT	DOMINIQUE	URPS Chirurgiens dentistes libéraux
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	STAGLIANO	FABIEN	URPS Pédicures-podologues
2 nd suppléant	MADAME	FOSSEPREZ	EMILIE	URPS Pharmaciens

p) Représentants de l'ordre des médecins

Titulaire	MONSIEUR	DELAHAYE	JEAN-FRANCOIS	Conseil Régional de l'Ordre des Médecins
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	GUIAS	BRUNO	Conseil Régional de l'Ordre des Médecins
2 nd suppléant	MONSIEUR	LIECHTMANERGER	NICOLAS	Conseil Régional de l'Ordre des Médecins

q) Représentants des internes en médecine

Titulaire	Monsieur	CORNEC	GWENAEL	ISNI
1 ^{er} suppléant	MADAME	SHADILI	CAMILLE	ISNI
2 nd suppléant		En cours de désignation		

r) Représentants du ministère de la Défense

Titulaire	MADAME	COLAS	MARIE-DOMINIQUE	Ministère des armées
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	LE GOFF	ARNAUD	Ministère des armées
2 nd suppléant	MADAME	ARONICA	FREDERIQUE	Ministère des armées

s) Représentants des dispositifs d'appui à la coordination

Titulaire	MONSIEUR	CLEMENT	SYLVAIN	URSB
1 ^{er} suppléant	MADAME	METAY	VIRGINIE	URSB
2 nd suppléant		En cours de désignation		

Titulaire	MADAME	AUTRET	JOSIANE	URSB
1 ^{er} suppléant		En cours de désignation		
2 nd suppléant		En cours de désignation		

8°/ Collège de personnalités qualifiées

Titulaire	MADAME	OLLITRAULT	SYLVIE	Directrice de la recherche EHESP
Titulaire	MONSIEUR	OLLIVIER	ROLAND	Retraité IGAS

Article 2 : La Conférence régionale de la santé et de l'autonomie de Bretagne comprend également 13 membres qui participent, avec voix consultative, à ses travaux :

MONSIEUR BERTHIER EMMANUEL, Préfet de Région - ou son représentant

MONSIEUR CARE PATRICK, Président CESER - ou son représentant

MONSIEUR ETHIS EMMANUEL, Recteur d'Académie - ou son représentant

MADAME DESCACQ VERONIQUE, Directrice régionale DREETS - ou son représentant

MONSIEUR FISSE ERIC, Directeur régional DREAL - ou son représentant

MONSIEUR STOUMBOFF MICHEL, Directeur régional DRAAF - ou son représentant

MONSIEUR DAUMAS FABRICE, Directeur régional DRAJES - ou son représentant

MADAME CHARDONNIER ISABELLE, Directrice régionale DRAC - ou son représentant

MONSIEUR BIED-CHARRETON HUGUES, Directeur régional DRFIP - ou son représentant

MADAME NOGUERA ELISE, DG ARS BRETAGNE - ou son représentant

MONSIEUR GOUELOU YANNICK, Président du Conseil - ou son représentant

MADAME WATTELET MARIE-CHRISTINE, 1^{ère} Vice Présidente MSA Armorique - ou son représentant

MADAME BURONFOSSE-BJAI PASCALE, Directrice régionale des douanes - ou son représentant

Article 3 : Chaque membre ne peut siéger qu'au sein d'un seul collège, mais peut être membre d'une ou plusieurs commissions spécialisées.

Article 4 : Le mandat des membres de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie de Bretagne est de cinq ans, renouvelable. Tout membre perdant la qualité pour laquelle il a été désigné cesse de faire partie de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie.

Lorsqu'un membre cesse, pour une raison quelconque, de faire partie de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie où il siégeait, un nouveau membre est désigné, dans les deux mois, dans les mêmes conditions, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 30 septembre 2026.

Article 5 : Le présent arrêté peut être contesté par voie de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Article 6 : La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Bretagne est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région.

Fait à Rennes, le 03 mars 2023

Elise NOGUERA
Directrice générale



ARS

R53-2023-03-03-00003

Arrêté modificatif de composition de la CSDU

ARRETE

relatif à la composition nominative de la commission spécialisée dans le domaine des droits des usagers du système de santé de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie de Bretagne

La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Bretagne

Vu le code de la santé publique et notamment les articles L. 1432-4, D. 1432-28 à 1432-53 ;
 Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
 Vu le décret n° 2021-847 du 28 juin 2021 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie;

Vu le Décret du 1er février 2023 portant nomination de la directrice générale de l'agence régionale de santé de Bretagne à Elise NOGUERA ;

Considérant les réponses des personnes physiques ou morales appelées à siéger, à désigner ou à proposer des représentants au sein de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie en vue du renouvellement de la composition de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie de Bretagne ;

Considérant les modifications de l'arrêté de composition de la plénière et de ses impacts sur la commission spécialisée dans le domaine des droits des usagers du système de santé et les désignations des CTS ;

ARRETE

Article 1^{er} : La commission spécialisée dans le domaine des droits des usagers du système de santé de la Conférence régionale de

1° Collège des représentants des collectivités territoriales

Titulaire	MADAME	ALEXANDRE	DELPHINE	CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE
1 ^{er} suppléant	MADAME	FORTIN	LAURENCE	CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE
2 nd suppléant	MONSIEUR	ROBIC	GUILLAUME	CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE

2° Collège des représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux

Associations agréées (article L1114-1)

Titulaire	MADAME	LAIGLE	FRANCINE	France REIN
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	LE FALHER	CHRISTIAN	ASSOCIATION HUNTINGTON FRANCE
2 nd suppléant	MADAME	SURGET	MARYANNICK	France REIN
Titulaire	MADAME	MASSON	SERGINE	UNAPEI BRETAGNE
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	HEUZE	JOEL	ADMD
2 nd suppléant	MONSIEUR	MEUNIER	JACK	UNAPEI BRETAGNE
Titulaire	MONSIEUR	ROYER	PASCAL	APF France Handicap
1 ^{er} suppléant		En cours de désignation		
2 nd suppléant	MADAME	TERROM	PASCALE	APF France HANDICAP

Associations de retraités et personnes âgées

Titulaire	MONSIEUR	QUERE	JEAN-YVES	CDCA DES COTES D'ARMOR
1 ^{er} suppléant	MADAME	LE BARRIER	MARIE-JOSE	CDCA DES COTES D'ARMOR
2 nd suppléant	MADAME	BERTHAULT	ANNE-MARIE	CDCA DES COTES D'ARMOR

Titulaire	MONSIEUR	LE BOURHIS	HERVE	CDCA DU FINISTERE
1 ^{er} suppléant	MADAME	MANCHEC	MARYVONNE	CDCA DU FINISTERE
2 nd suppléant	MONSIEUR	AGRALL	RENE	CDCA DU FINISTERE

Associations de personnes handicapées

Titulaire	MONSIEUR	DE LA FAYOLLE	SYLVAIN	CDCA DU FINISTERE
1 ^{er} suppléant	MADAME	AMICE MANACH	MONIQUE	CDCA DU FINISTERE
2 nd suppléant	MADAME	CUSSONNEAU	MYRIAM	CDCA DU FINISTERE

Titulaire	En cours de désignation
1 ^{er} suppléant	En cours de désignation
2 nd suppléant	En cours de désignation

3°/ Collège des représentants des conseils territoriaux de santé

Titulaire	MONSIEUR	GILBERT	DIDIER	CTS Haute Bretagne
1 ^{er} suppléant		En cours de désignation		
2 nd suppléant		En cours de désignation		

Titulaire	En cours de désignation
1 ^{er} suppléant	En cours de désignation
2 nd suppléant	En cours de désignation

4°/ Collège des partenaires sociaux

Titulaire	MONSIEUR	CHAPALAIN	BENOIT	CFTC
1 ^{er} suppléant	MADAME	FRAYGEFOND	PASCALE	CFTC
2 nd suppléant	MADAME	VAN ACKER	ROSELYNE	CFTC

5°/ Collège des acteurs de la cohésion et de la protection sociale

Titulaire	MONSIEUR	PANIS	EMMANUEL	ARASS
1 ^{er} suppléant	MADAME	LE BIHAN	SANDRINE	ASSOCIATION DOUAR NEVEZ CSAPA CAARUD DU MORBIHAN
2 nd suppléant	MONSIEUR	GUILLEVIN	MICHEL	URAF

6°/ Collège des acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé

Titulaire	MADAME	TRON	ISABELLE	ORS BRETAGNE
1 ^{er} suppléant	MADAME	CALMANTI	SARA	CREAI BRETAGNE
2 nd suppléant		En cours de désignation		

7°/ Collège des offreurs des services de santé

Titulaire	MADAME	NICOLAS	BEATRICE	FHF BRETAGNE
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	JEULAND	DAVID	FHF BRETAGNE
2 nd suppléant	MADAME	JOURDAN	EMILIE	FHF BRETAGNE

Article 2 : La durée des mandats des membres de la commission spécialisée dans le domaine des droits des usagers du système de santé est concomitante à celle au sein de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie de Bretagne et régie par les mêmes dispositions réglementaires.

Article 3 : Le secrétariat de la commission spécialisée dans le domaine des droits des usagers du système de santé est assuré par l'Agence régionale de santé Bretagne.

Article 4 : Le présent arrêté peut être contesté par voie de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Article 5 : La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Bretagne est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région.

Fait à Rennes, le 03 mars 2023

Elise NOGUERA
Directrice générale

ARS

R53-2023-03-03-00004

Arrêté modificatif de composition de la CSMS

ARRETE
relatif à la composition nominative de la
commission spécialisée pour la prise en charge et accompagnements médico-sociaux
de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie de Bretagne

La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Bretagne

Vu le code de la santé publique et notamment les articles L. 1432-4, D. 1432-28 à 1432-53 ;
Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
Vu le décret n° 2021-847 du 28 juin 2021 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie;

Vu le Décret du 1er février 2023 portant nomination de la directrice générale de l'agence régionale de santé de Bretagne à Elise NOGUERA ;

Considérant les réponses des personnes physiques ou morales appelées à siéger, à désigner ou à proposer des représentants au sein de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie en vue du renouvellement de la composition de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie de Bretagne ;

Considérant les opérations de répartition lors de la séance d'installation de la CRSA, le 16 novembre 2021 ;

Considérant les modifications de l'arrêté de composition de la plénière et de ses impacts sur la commission spécialisée pour la prise en charge et accompagnements médico-sociaux et les désignations des CTS ;

ARRETE

Article 1^{er} : La commission spécialisée pour la prise en charge et accompagnements médico-sociaux de la Conférence régionale de

1^o/ Collège des représentants des collectivités territoriales

a) Conseil régional

Titulaire	MADAME	JOUNEUX-PEDRONO	ELISABETH	CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE
1 ^{er} suppléant	MADAME	CHAPPE	FANNY	CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE
2 nd suppléant	MADAME	LE BECHEC	CAROLE	CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE

b) Conseils départementaux

Titulaire	MADAME	CADUDAL	VERONIQUE	CONSEIL DEPARTEMENTAL DES COTES D'ARMOR
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	LOUIS	GUILLAUME	CONSEIL DEPARTEMENTAL DES COTES D'ARMOR
2 nd suppléant	MONSIEUR	POULIN	OLIVIER	CONSEIL DEPARTEMENTAL DES COTES D'ARMOR
Titulaire	MADAME	JARLIGANT	MARIE-ODILE	CONSEIL DEPARTEMENTAL DU MORBIHAN
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	JALU	MICHEL	CONSEIL DEPARTEMENTAL DU MORBIHAN
2 nd suppléant	MADAME	ROZENN	GUEGAN	CONSEIL DEPARTEMENTAL DU MORBIHAN

c) Groupements de communes

Titulaire	En cours de désignation
1 ^{er} suppléant	En cours de désignation
2 nd suppléant	En cours de désignation

d) Communes

Titulaire	En cours de désignation
1 ^{er} suppléant	En cours de désignation
2 nd suppléant	En cours de désignation

2°/ Collège des représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux

a) Associations agréées (article L1114-1)

Titulaire	MADAME	JEGU	JOSIANNE	LIGUE CONTRE LE CANDER 22
1 ^{er} suppléant	MADAME	BAGCI	OZGE	ADMR BRETAGNE
2 nd suppléant	MONSIEUR	CROISSANT	GUY	UNA BRETAGNE
Titulaire	MONSIEUR	CORDIER	PATRICK	AUTISME FEDERATION BRETAGNE PAYS DE LA LOIRE
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	LESNE	CEDRIC	AFM TELETHON
2 nd suppléant	MADAME	LABELLE	MARTINE	AUTISME FEDERATION BRETAGNE PAYS DE LA LOIRE

b) Associations de retraités et personnes âgées

Titulaire	MONSIEUR	LE BOURHIS	HERVE	CDCA FINISTERE
1 ^{er} suppléant	MADAME	MANCHEC	MARYVONNE	CDCA FINISTERE
2 nd suppléant	MONSIEUR	AGRALL	RENE	CDCA FINISTERE

Titulaire	En cours de désignation
1 ^{er} suppléant	En cours de désignation
2 nd suppléant	En cours de désignation

c) Associations de personnes handicapées

Titulaire	MADAME	PODEUR	EVELYNE	CDCA COTES D'ARMOR
1 ^{er} suppléant	MADAME	LOZACH	CATHERINE	CDCA COTES D'ARMOR
2 nd suppléant		En cours de désignation		

Titulaire	MONSIEUR	DE LA FAYOLLE	SYLVAIN	CDCA FINISTERE
1 ^{er} suppléant	MADAME	AMICE MANACH	MONIQUE	CDCA FINISTERE
2 nd suppléant	MADAME	CUSSONNEAU	MYRIAM	CDCA FINISTERE

3°/ Collège des représentants des conseils territoriaux de santé

Titulaire	MONSIEUR	GILBERT	DIDIER	CTS HAUTE BRETAGNE
1 ^{er} suppléant		En cours de désignation		
2 nd suppléant		En cours de désignation		

4°/ Collège des partenaires sociaux

a) Représentants des organisation syndicales de salariés représentatives

Titulaire	MADAME	CHASSERAY	DAMIENNE	CFE-CGC
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	VAYSSE	BERNARD	CFE-CGC
2 nd suppléant		En cours de désignation		

b) Représentants des organisations professionnelles d'employeurs représentatives

Titulaire	MONSIEUR	ZAL	FRANCK	MEDEF BRETAGNE
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	BAIXE	PATRICK	MEDEF BRETAGNE
2 nd suppléant	MADAME	CAUMONT	VALERIE	MEDEF BRETAGNE

c) Représentants des organisations syndicales représentatives des artisans, des commerçants et des professions libérales

Titulaire	MONSIEUR	CARPENTIER	JEAN	UNAPL
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	OMNES	BERNARD	CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT
2 nd suppléant	MADAME	GARENAUX	MARYSE	CHAMBRE REGIONALE DES PROFESSIONS LIBERALES

d) Représentants des organisations syndicales représentatives des exploitants agricoles

Titulaire	MONSIEUR	SIMON	BERNARD	CHAMBRE REGIONALE D'AGRICULTURE DE BRETAGNE
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	MOY	JEROME	CHAMBRE REGIONALE D'AGRICULTURE DE BRETAGNE
2 nd suppléant		En cours de désignation		

5° Collège des acteurs de la cohésion et de la protection sociale**a) Représentants des associations oeuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité**

Titulaire	MONSIEUR	PANIS	EMMANUEL	ARASS
1 ^{er} suppléant	MADAME	LE BIHAN	SANDRINE	ASSOCIATION DOUAR NEVEZ CSAPA CAARUD DU MORBIHAN
2 nd suppléant	MONSIEUR	GUILLEVIN	MICHEL	URAF

b) Représentants de la mutualité française

Titulaire	MADAME	COLAS	FABIENNE	MUTUALITE FRANCAISE BRETAGNE
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	KAS	FABRICE	MUTUALITE FRANCAISE BRETAGNE
2 nd suppléant	MADAME	ARHANT	ISABELLE	MUTUALITE FRANCAISE BRETAGNE

7° Collège des offreurs des services de santé**a) Représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées**

Titulaire	MONSIEUR	DIETRICH	JEAN-FRANCOIS	FEHAP
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	BONAVENTUR	OLIVIER	FEHAP
2 nd suppléant	MADAME	PELLIER	SOPHIE	FEHAP
Titulaire	MONSIEUR	GOBIN	FREDERIC	UNAPEI BRETAGNE
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	ZENATTI	YANN	NEXEM
2 nd suppléant	MONSIEUR	GLORO	FREDERIC	UNAPEI BRETAGNE
Titulaire	MONSIEUR	BRUNEAU	LIONEL	URIOPSS
1 ^{er} suppléant	MADAME	DENIEL	NELLY	URIOPSS
2 nd suppléant	MONSIEUR	ARZEL	YANNICK	URIOPSS

Titulaire	MADAME	LE CORRE	MARIE-LAURE	FISAF
1 ^{er} suppléant	MADAME	OBONSAWIN	PERRINE	FISAF
2 nd suppléant	MONSIEUR	BORDET	NICOLAS	FISAF

b) Représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes âgées

Titulaire	MADAME	NICOLAS	BEATRICE	FHF
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	JEULAND	DAVID	FHF
2 nd suppléant	MADAME	JOURDAN	EMILIE	FHF

Titulaire	MADAME	DUIGOU	NATHALIE	FNADEPA
1 ^{er} suppléant	MADAME	GLEMAREC	ELODIE	FNADEPA
2 nd suppléant	MONSIEUR	PEYREGNE	LAURENT	FNADEPA

Titulaire	MONSIEUR	MOGAN	MICHEL	URIOPSS FEHAP
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	LOCQUET	REMI	URIOPSS FEHAP
2 nd suppléant	MONSIEUR	AJAGAYA LE BEAU	GEORGES	URIOPSS FEHAP

Titulaire		En cours de désignation		
1 ^{er} suppléant		En cours de désignation		
2 nd suppléant		En cours de désignation		

c) Représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes en difficultés sociales

Titulaire	MADAME	LE COCQ	ELOISE	URIOPSS
1 ^{er} suppléant	MADAME	FEURGARD	DOMINIQUE	URIOPSS
2 nd suppléant	MADAME	DJURICIC	DOMINIQUE	URIOPSS

d) Représentants des Unions Régionales des Professionnels de Santé (URPS)

Titulaire	MONSIEUR	LABARTHE	THIERRY	URPS MEDECINS LIBERAUX
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	LE HETET	HUBERT	URPS MEDECINS LIBERAUX
2 nd suppléant	MADAME	GAUDIN PIEL	PASCALE	URPS MEDECINS LIBERAUX

**Membres de la commission spécialisée
de l'organisation des soins**

Titulaire	MADAME	BLAIZE	HELENE	FEHAP BRETAGNE
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	CONAN	PASCAL	URIOPSS
2 nd suppléant	MADAME	DROUET	CORINNE	UGECAM Bretagne pays de Loire

Titulaire	MONSIEUR	GAMOND-RIUS	THIERRY	FHF BRETAGNE
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	HEURTEL	JEAN-PIERRE	FHF BRETAGNE
2 nd suppléant	MADAME	CONAN-MATHIEU	NATHALIE	FHF BRETAGNE

Article 2 : La durée des mandats des membres de la commission spécialisée pour la prise en charge et accompagnements médico-sociaux est concomitante à celle au sein de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie de Bretagne et régie par les mêmes dispositions réglementaires.

Article 3 : Le secrétariat de la commission spécialisée pour la prise en charge et accompagnements médico-sociaux est assuré par l'Agence régionale de santé Bretagne.

Article 4 : Le présent arrêté peut être contesté par voie de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Article 5 : La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Bretagne est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région.

Fait à Rennes, le 03 mars 2023

Elise NOGUERA
Directrice générale



ARS

R53-2023-03-03-00005

Arrêté modificatif de composition de la CSOS

ARRETE
relatif à la composition nominative de la
commission spécialisée de l'organisation des soins
de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie de Bretagne

La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Bretagne

Vu le code de la santé publique et notamment les articles L. 1432-4, D. 1432-28 à 1432-53 ;
Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
Vu le décret n° 2021-847 du 28 juin 2021 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie;

Vu le Décret du 1er février 2023 portant nomination de la directrice générale de l'agence régionale de santé de Bretagne à Elise NOGUERA ;

Considérant les réponses des personnes physiques ou morales appelées à siéger, à désigner ou à proposer des représentants au sein de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie en vue du renouvellement de la composition de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie de Bretagne ;

Considérant les opérations de répartition lors de la séance d'installation de la CRSA, le 16 novembre 2021 ;

Considérant les modifications de l'arrêté de composition de la plénière et de ses impacts sur la commission spécialisée de l'organisation des soins ;

ARRETE

Article 1^{er} : La commission spécialisée de l'organisation des soins de la Conférence régionale de santé et de l'autonomie de Bretagne comprend 46 membres. Sa composition nominative par collège est la suivante :

1^o/ Collège des représentants des collectivités territoriales

a) Conseil régional

Titulaire	MADAME	JOUNEAUX-PEDRONO	ELISABETH	Conseil Régional Bretagne
1 ^{er} suppléant	MADAME	CHAPPE	FANNY	Conseil Régional Bretagne
2 nd suppléant	MADAME	LE BECHEC	CAROLE	Conseil Régional Bretagne

b) Conseils départementaux

Titulaire	MADAME	CADUDAL	VERONIQUE	Conseil départemental des Côtes d'Armor
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	LOUIS	GUILLAUME	Conseil départemental des Côtes d'Armor
2 nd suppléant	MONSIEUR	POULIN	OLIVIER	Conseil départemental des Côtes d'Armor

c) Groupements de communes

Titulaire	MONSIEUR	ROPERs	MARC	PONTIVY COMMUNAUTE
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	PIEDVACHE	BERNARD	COMMUNAUTE DE COMMUNES ST MEEN MONTAUBAN
2 nd suppléant	MADAME	QUEMERE	MARTINE	COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE CORNOUAILLE

d) Communes

Titulaire	En cours de désignation
1 ^{er} suppléant	En cours de désignation
2 nd suppléant	En cours de désignation

2°/ Collège des représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux

a) Associations agréées (article L1114-1)

Titulaire	MONSIEUR	ROYER	PASCAL	APF France HANDICAP
1 ^{er} suppléant	En cours de désignation			
2 nd suppléant	MADAME	TERROM	PASCALE	APF France Handicap
Titulaire	MADAME	LAIGLE	FRANCINE	France REIN
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	LE FALHER	CHRISTIAN	ASSOCIATION HUNTINGTON FRANCE
2 nd suppléant	MADAME	SURGET	MARYANNICK	France REIN

b) Associations de retraités et personnes âgées

Titulaire	MONSIEUR	LE BOURHIS	HERVE	CDCA FINSITERE
1 ^{er} suppléant	MADAME	MANHEC	MARYVONNE	CDCA FINISTERE
2 nd suppléant	MONSIEUR	AGRALL	RENE	CDCA FINISTERE

c) Associations de personnes handicapées

Titulaire	MONSIEUR	DE LA FAYOLLE	SYLVAIN	CDCA FINISTERE
1 ^{er} suppléant	MADAME	AMICE MANACH	MONIQUE	CDCA FINISTERE
2 nd suppléant	MADAME	CUSSONNEAU	MYRIAM	CDCA FINISTERE

3°/ Collège des représentants des conseils territoriaux de santé

Titulaire	En cours de désignation
1 ^{er} suppléant	En cours de désignation
2 nd suppléant	En cours de désignation

4°/ Collège des partenaires sociaux

a) Représentants des organisations syndicales de salariés représentatives

Titulaire	MONSIEUR	BENABES	LUDOVIC	CGT
1 ^{er} suppléant	MADAME	GAGNARD	ANGELINA	CGT
2 nd suppléant	MONSIEUR	TIMOUY	DIDIER	CGT
Titulaire	MONSIEUR	BARON	HERVE	CFDT
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	POSTOLLEC	STEPHANE	CFDT
2 nd suppléant	MADAME	UGUEN	VIVIANE	CFDT
Titulaire	MONSIEUR	NEDELEC	DOMINIQUE	FO
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	LEBLOND	REGIS	FO
2 nd suppléant	MONSIEUR	DUCHEMIN	JEAN-FRANCOIS	FO

b) Représentants des organisations professionnelles d'employeurs représentatives

Titulaire	MONSIEUR	ZAL	FRANCK	MEDEF BRETAGNE
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	BAIXE	PATRICK	MEDEF BRETAGNE
2 nd suppléant	MADAME	CAUMONT	VALERIE	MEDEF BRETAGNE

c) Représentants des organisations syndicales représentatives des artisans, des commerçants et des professions libérales

Titulaire	MONSIEUR	CARPENTIER	JEAN	UNAPL
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	OMNES	BERNARD	CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT
2 nd suppléant	MADAME	GARENAUX	MARYSE	CHAMBRE REGIONALE DES PROFESSIONS LIBERALES

d) Représentants des organisations syndicales représentatives des exploitants agricoles

Titulaire	MONSIEUR	SIMON	BERNARD	Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	MOY	JEROME	Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne
2 nd suppléant		En cours de désignation		

5° Collège des acteurs de la cohésion et de la protection sociale**a) Représentants de la Mutualité française**

Titulaire	MADAME	COLAS	FABIENNE	Mutualité Française Bretagne
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	KAS	FABRICE	Mutualité Française Bretagne
2 nd suppléant	MADAME	ARHANT	ISABELLE	Mutualité Française Bretagne

b) Représentants des régimes d'assurance maladie

Titulaire		En cours de désignation		
1 ^{er} suppléant	MADAME	PIALOT	ANNICK	UNCAM
2 nd suppléant	MADAME	MAROT	MARINE	UNCAM

6° Collège des acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé**a) Représentants des organismes oeuvrant dans le champ de la promotion de la santé, de la prévention ou de l'éducation pour la santé**

Titulaire	En cours de désignation
1 ^{er} suppléant	En cours de désignation
2 nd suppléant	En cours de désignation

b) Représentants des organismes oeuvrant dans les domaines de l'observation de la santé, l'enseignement ou de la recherche

Titulaire	MADAME	TRON	ISABELLE	ORS BRETAGNE
1 ^{er} suppléant	MADAME	CALMANTI	SARA	CREAI BRETAGNE
2 nd suppléant		En cours de désignation		

7° Collège des offreurs des services de santé**a) Représentants des établissements publics de santé**

Titulaire	MONSIEUR	STINDEL	ERIC	FHF Bretagne
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	PEPION	CEDRIC	FHF Bretagne
2 nd suppléant	MONSIEUR	GAUVRIT	JEAN-YVES	FHF Bretagne

Titulaire	MONSIEUR	HUTIN	PASCAL	FHF Bretagne
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	CHEVER	NICOLAS	FHF Bretagne
2 nd suppléant	MADAME	ALEMAN-TREVIDIC	MARIE-HELENE	FHF Bretagne

Titulaire	MADAME	LE GAGNE	ANNE	FHF Bretagne
1 ^{er} suppléant	MADAME	GARIGNON	CYNTHIA	FHF Bretagne
2 nd suppléant	MADAME	LEMOINE	CATHERINE	FHF Bretagne

Titulaire	MONSIEUR	GAMOND-RIUS	THIERRY	FHF Bretagne
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	HEURTEL	JEAN-PIERRE	FHF Bretagne
2 nd suppléant	MADAME	CONAN-MATHIEU	NATHALIE	FHF Bretagne

Titulaire	MADAME	FAVREL-FEULLADE	FLORENCE	FHF Bretagne
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	LE BORGNE	GILDAS	FHF Bretagne
2 nd suppléant	MONSIEUR	COUTURIER	PHILIPPE	FHF Bretagne

b) Représentants des établissements privés de santé à but lucratif

Titulaire	MONSIEUR	BIOULOU	NICOLAS	FHP Bretagne
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	CALVEZ	MORGAN	FHP Bretagne
2 nd suppléant	MONSIEUR	POIZAT	NICOLAS-PIERRE	FHP Bretagne

Titulaire	MONSIEUR	LE BOT	FRANCOIS-BRUNO	FHP Bretagne
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	BENOIST	JONATHAN	FHP Bretagne
2 nd suppléant	MADAME	BOURHIS	VALERIE	FHP Bretagne

c) Représentants des établissements privés de santé à but non lucratif

Titulaire	MONSIEUR	GRANGE	RAPHAEL	FEHAP BRETAGNE
1 ^{er} suppléant	MADAME	BOURGOGNE	PATRICIA	FEHAP BRETAGNE
2 nd suppléant	MONSIEUR	GUILLO	PASCAL	FEHAP BRETAGNE

Titulaire	MADAME	BLAIZE	HELENE	FEHAP BRETAGNE
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	CONAN	PASCAL	FEHAP BRETAGNE
2 nd suppléant	MADAME	DROUET	CORINNE	FEHAP BRETAGNE

d) Représentants des établissements assurant des activités de soins à domicile

Titulaire	MONSIEUR	MAURICE	MATHIAS	FNEHAD Bretagne
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	FOSSIER	ERIC	FNEHAD Bretagne
2 nd suppléant		En cours de désignation		

e) Représentants des responsables des centres de santé et des maisons de santé

Titulaire	MONSIEUR	LE NEEL	HERVE	ESSORT
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	DUPORT	OLIVIER	GECO LIB'
2 nd suppléant	MADAME	ALLARD COUALAN	BEATRICE	ESSORT

f) Représentants des communautés professionnelles territoriales de santé

Titulaire	MONSIEUR	COUTURIER	THOMAS	CPTS PAYS DE QUIMPER
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	MARECHAL	TRISTAN	CPTS PAYS D'AURAY
2 nd suppléant	MADAME	GAUTIER	AUDREY	CPTS BRETAGNE ROMANTIQUE

g) Représentants des associations de permanence des soins intervenant dans le dispositif de permanence des soins

Titulaire	MONSIEUR	MOSER	HUBERT	URIOPSS
1 ^{er} suppléant	MADAME	MARUELLE	LAURENCE	URIOPSS
2 nd suppléant	MONSIEUR	LEHIR	ALAIN	URIOPSS

h) Médecin responsable d'un service d'aide médicale urgente ou structure d'aide médicale d'urgence et de réanimation

Titulaire	MONSIEUR	SOULAT	LOUIS	SAMU-Urgences de France
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	CHAHIR	NOUREDDINE	SAMU-Urgences de France
2 nd suppléant	MONSIEUR	BAREGE	XAVIER	SAMU-Urgences de France

i) Représentants des transporteurs sanitaires

Titulaire	MONSIEUR	KERLEAU	YANN	FNAP
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	JOUAN	THIERRY	CNSA
2 nd suppléant	MONSIEUR	LEBEL	MARC	FNAP

j) Représentants des services départementaux d'incendie et de secours

Titulaire	MONSIEUR	CANDAS	ERIC	SDIS d'Ille et Vilaine
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	MOINE	JEAN	SDIS des Côtes-d'Armor
2 nd suppléant	MONSIEUR	GOUY	JEAN-FRANCOIS	SDIS du Morbihan

k) Représentants des organisations syndicales représentatives de médecins et des établissements publics de santé

Titulaire	MONSIEUR	BRANGER	ERIC	APH/CPH
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	DEBARRE	MATTHIEU	APH/AH
2 nd suppléant		En cours de désignation		

l) Membres des Unions Régionales des Professionnels de Santé (URPS)

Titulaire	MONSIEUR	KERDILES	LOÏC	URPS MEDECINS LIBERAUX
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	CHEVALLIER	ERIC	URPS MEDECINS LIBERAUX
2 nd suppléant	MADAME	JAFFRE	ISABELLE	URPS MEDECINS LIBERAUX
Titulaire	MONSIEUR	THORAVAL	PATRICE	URPS INFIRMIERS LIBERAUX
1 ^{er} suppléant	MADAME	FAURE	NOEMIE	URPS ORTHOPHONISTES
2 nd suppléant	MADAME	SAN GEROTEO	MARIA	URPS SAGES FEMMES
Titulaire	MONSIEUR	MOUGIN	LUC	URPS PHARMACIENS
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	AUBRY	ERWAN	URPS PHARMACIENS
2 nd suppléant	MADAME	THIERRY	EMMANUELLE	URPS CHIRURGIENS DENTISTES LIBERAUX
Titulaire	MONSIEUR	ADRIAN	FRANCK	URPS MASSEURS KINES
1 ^{er} suppléant	MADAME	HOUEL	STERENN	URPS MASSEURS KINES
2 nd suppléant	MADAME	BERTRAND	VALERIE	URPS INFIRMIERS LIBERAUX

m) Membres de l'ordre des médecins

Titulaire	MONSIEUR	DELAHAYE	JEAN-FRANCOIS	Conseil Régional de l'Ordre des Médecins
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	GUIAS	BRUNO	Conseil Régional de l'Ordre des Médecins
2 nd suppléant	MONSIEUR	LIECHTMANEGER	NICOLAS	Conseil Régional de l'Ordre des Médecins

n) Membres des internes en médecine

Titulaire	MONSIEUR	CORNEC	GWENAEL	ISNI
1 ^{er} suppléant	MADAME	SHADILI	CAMILLE	INSI
2 nd suppléant		En cours de désignation		

o) Représentants du Ministère de la défense

Titulaire	MADAME	COLAS	MARIE-DOMINIQUE	Ministère des armées
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	LE GOFF	ARNAUD	Ministère des armées
2 nd suppléant	MADAME	ARONICA	FREDERIQUE	Ministère des armées

p) Membres des dispositifs d'appui à la coordination (DAC)

Titulaire	MADAME	AUTRET	JOSIANE	URSB
1 ^{er} suppléant		En cours de désignation		
2 nd suppléant		En cours de désignation		

**Membres de la commission spécialisée
pour la prise en charge et accompagnement médico-sociaux**

Titulaire	MONSIEUR	MOGAN	MICHEL	URIOPSS FEHAP
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	LOCQUET	REMI	URIOPSS FEHAP
2 nd suppléant	MONSIEUR	AJAGAYA LE BEAU	GEORGES	URIOPSS FEHAP

Titulaire	MONSIEUR	DIETRICH	JEAN-FRANCOIS	FEHAP
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	BONAVENTUR	OLIVIER	FEHAP
2 nd suppléant	MADAME	PELLIER	SOPHIE	FEHAP

Article 2 : La durée des mandats des membres de la commission spécialisée de l'organisation des soins est concomitante à celle au sein de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie de Bretagne et régie par les mêmes dispositions réglementaires.

Article 3 : Le secrétariat de la commission spécialisée de l'organisation des soins est assuré par l'Agence régionale de santé Bretagne.

Article 4 : Le présent arrêté peut être contesté par voie de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Article 5 : La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Bretagne est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région.

Fait à Rennes, le 03 mars 2023

Elise NOGUERA
Directrice générale

ARS

R53-2023-03-03-00006

Arrêté modificatif de composition de la CSP

ARRETE
relatif à la composition nominative de la
commission spécialisée prévention
de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie de Bretagne

La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Bretagne

Vu le code de la santé publique et notamment les articles L. 1432-4, D. 1432-28 à 1432-53 ;
Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
Vu le décret n° 2021-847 du 28 juin 2021 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie;

Vu le Décret du 1er février 2023 portant nomination de la directrice générale de l'agence régionale de santé de Bretagne à Elise NOGUERA ;

Considérant les réponses des personnes physiques ou morales appelées à siéger, à désigner ou à proposer des représentants au sein de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie en vue du renouvellement de la composition de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie de Bretagne ;

Considérant les opérations de répartition lors de la séance d'installation de la CRSA, le 16 novembre 2021 ;

Considérant les modifications de l'arrêté de composition de la plénière et de ses impacts sur la commission spécialisée prévention et les désignations des CTS ;

ARRETE

Article 1^{er} : La commission spécialisée prévention de la Conférence régionale de santé et de l'autonomie de Bretagne comprend 30 membres. Sa composition nominative par collège est la suivante :

1°/ Collège des représentants des collectivités territoriales

a) Conseil régional

Titulaire	MADAME	ALEXANDRE	DELPHINE	CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE
1 ^{er} suppléant	MADAME	FORTIN	LAURENCE	CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE
2 nd suppléant	MONSIEUR	ROBIC	GUILLAUME	CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE

b) Conseils départementaux

Titulaire	MONSIEUR	DE CALAN	MAEL	CONSEIL DEPARTEMENTAL DU FINISTERE
1 ^{er} suppléant	MADAME	POITEVIN	JOCELYNE	CONSEIL DEPARTEMENTAL DU FINISTERE
2 nd suppléant	MONSIEUR	GOALEC	BERNARD	CONSEIL DEPARTEMENTAL DU FINISTERE

Titulaire	En cours de désignation
1 ^{er} suppléant	En cours de désignation
2 nd suppléant	En cours de désignation

c) Groupements de communes

Titulaire	En cours de désignation
1 ^{er} suppléant	En cours de désignation
2 nd suppléant	En cours de désignation

d) Communes

Titulaire	En cours de désignation
1 ^{er} suppléant	En cours de désignation
2 nd suppléant	En cours de désignation

2°/ Collège des représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux

a) Associations agréées (article L1114-1)

Titulaire	MADAME	JEGU	JOSIANNE	LIGUE CONTRE LE CANCER 22
1 ^{er} suppléant	MADAME	BAGCI	OZGE	ADMR BRETAGNE
2 nd suppléant	MONSIEUR	CROISSANT	GUY	UNA BRETAGNE
Titulaire	MONSIEUR	ROYER	PASCAL	APF France HANDICAP
1 ^{er} suppléant		En cours de désignation		
2 nd suppléant	MADAME	TERROM	PASCALE	APF France HANDICAP
Titulaire	MONSIEUR	LE CLEZIO	BRUNO	AIDES
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	DURAND	JEAN-JACQUES	COORDINATION NATIONALE DES COMITES DE DEEFENSE DES HOPITAUX ET MATERNITES DE PROXIMITE
2 nd suppléant		En cours de désignation		
Titulaire	MADAME	MASSON	SERGINE	UNAPEI BRETAGNE
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	HEUZE	JOEL	ADMD
2 nd suppléant	MONSIEUR	MEUNIER	JACK	UNAPEI BRETAGNE

b) Associations de retraités et personnes âgées

Titulaire	MONSIEUR	LE BOURHIS	HERVE	CDCA FINISTERE
1 ^{er} suppléant	MADAME	MANCHEC	MARYVONNE	CDCA FINISTERE
2 nd suppléant	MONSIEUR	AGRALL	RENE	CDCA FINISTERE

c) Associations de personnes handicapées

Titulaire	MONSIEUR	DESCHAMPS	PIERRE-YVES	CDCA MORBIHAN
1 ^{er} suppléant	MADAME	ROULEAU	CLAUDINE	CDCA MORBIHAN
2 nd suppléant		En cours de désignation		

3°/ Collège des représentants des conseils territoriaux de santé

Titulaire	MONSIEUR	VAN MELKEBEKE	ERIC	CTS CŒUR DE BRETAGNE
1 ^{er} suppléant		En cours de désignation		
2 nd suppléant		En cours de désignation		

4°/ Collège des partenaires sociaux

a) Représentants des organisation syndicales de salariés représentatives

Titulaire	MONSIEUR	NEDELEC	DOMINIQUE	FO
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	LEBLOND	REGIS	FO
2 nd suppléant	MONSIEUR	DUCHEMIN	JEAN-FRANCOIS	FO

b) Représentants des organisations professionnelles d'employeurs représentatives

Titulaire	MONSIEUR	ZAL	FRANCK	MEDEF BRETAGNE
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	BAIXE	PATRICK	MEDEF BRETAGNE
2 nd suppléant	MADAME	CAUMONT	VALERIE	MEDEF BRETAGNE

c) Représentants des organisations syndicales représentatives des artisans, des commerçants et des professions libérales

Titulaire	MONSIEUR	CARPENTIER	JEAN	UNAPL
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	OMNES	BERNARD	CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT
2 nd suppléant	MADAME	GARENAUX	MARYSE	CHAMBRE REGIONALE DES PROFESSIONS LIBERALES

d) Représentants des organisations syndicales représentatives des exploitants agricoles

Titulaire	MONSIEUR	SIMON	BERNARD	CHAMBRE REGIONALE D'AGRICULTURE DE BRETAGNE
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	MOY	JEROME	CHAMBRE REGIONALE D'AGRICULTURE DE BRETAGNE
2 nd suppléant		En cours de désignation		

5°/ Collège des acteurs de la cohésion et de la protection sociale**a) Représentants des régimes d'assurance malaie**

Titulaire	MONSIEUR	MARTIN	STEPHANE	FONDATION ABBE PIERRE
1 ^{er} suppléant	MADAME	FROMAGEAU	FRANCOISE	CROIX ROUGE FRANCAISE
2 nd suppléant	MADAME	HUILLERY	MARIE-LUCE	FEDERATION REGIONALE DES CENTRES D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES

b) Représentants de la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail

Titulaire	MONSIEUR	PICHON	PHILIPPE	CARSAT Bretagne
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	THOMAS	OLIVIER	CARSAT Bretagne
2 nd suppléant	MADAME	MARTIN	RACHEL	CARSAT Bretagne

c) Représentants des caisses d'allocations familiales

Titulaire	MONSIEUR	JAN	CHRISTOPHE	CAF D'ILLE ET VILAINE
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	GOUELOU	YANNICK	CAF D'ILLE ET VILAINE
2 nd suppléant	MONSIEUR	PILET	ROMUALD	CAF D'ILLE ET VILAINE

d) Représentants de la mutualité française

Titulaire	MADAME	COLAS	FABIENNE	MUTUALITE FRANCAISE BRETAGNE
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	KAS	FABRICE	MUTUALITE FRANCAISE BRETAGNE
2 nd suppléant	MADAME	ARHANT	ISABELLE	MUTUALITE FRANCAISE BRETAGNE

6°/ Collège des acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé**a) Représentants des services de santé scolaire et universitaire**

Titulaire	En cours de désignation
1 ^{er} suppléant	En cours de désignation
2 nd suppléant	En cours de désignation

b) Représentants des services de santé au travail

Titulaire	MONSIEUR	COMBE	MICHEL	DREETS
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	RAOUL	PHILIPPE	DREETS
2 nd suppléant		En cours de désignation		

c) Représentants des services départementaux de protection et de promotion de la santé maternelle et infantile

Titulaire	MADAME	LETORET	ANNE	PMI 22
1 ^{er} suppléant	MADAME	POPINEAU	BENEDICTE	PMI 56
2 nd suppléant		En cours de désignation		

d) Représentants des organismes oeuvrant dans le champ de la promotion de la santé, de la prévention ou l'éducation pour la santé

Titulaire	MONSIEUR	PRESTEL	THIERRY	IREPS
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	LE BOT	MICHEL	ASEPT BRETAGNE
2 nd suppléant	MONSIEUR	POULAIN	YANNICK	LIBERTE COULEURS

e) Représentants des organismes oeuvrant dans les domaines de l'observation de la santé, l'enseignement ou de la recherche

Titulaire	MADAME	TRON	ISABELLE	ORS BRETAGNE
1 ^{er} suppléant	MADAME	CALMANTI	SARA	CREAI BRETAGNE
2 nd suppléant		En cours de désignation		

f) Représentants des associations de protection de l'environnement

Titulaire	MADAME	FRAIN	SOPHIE	CAPT'AIR
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	LOISEL	PIERRE	EAU ET RIVIERES DE BRETAGNE
2 nd suppléant	MADAME	COTTEREAU	DOMINIQUE	RESEAU D'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT EN BRETAGNE

7° Collège des offreurs des services de santé**a) Représentants des établissements publics de santé, des établissements privés de santé à but lucratif, des établissements privés de santé à but non lucratif, des établissements assurant des des activités d'hospitalisation à domicile**

Titulaire	MONSIEUR	GAMOND-RIUS	THIERRY	FHF BRETAGNE
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	HEURTEL	JEAN-PIERRE	FHF BRETAGNE
2 nd suppléant	MADAME	CONAN-MATHIEU	NATHALIE	FHF BRETAGNE

b) Représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées et/ou âgées

Titulaire	MONSIEUR	GOBIN	FREDERIC	UNAPEI BRETAGNE
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	ZENATTI	YANN	NEXEM
2 nd suppléant	MONSIEUR	GLORO	FREDERIC	UNAPEI BRETAGNE

c) Représentants des Unions Régionales des Professionnels de Santé (URPS)

Titulaire	MONSIEUR	THORAVAL	PATRICE	URPS INFIRMIERS LIBERAUX
1 ^{er} suppléant	MADAME	FAURE	NOEMIE	URPS ORTHOPHONISTES
2 nd suppléant	MADAME	SAN GEROTEO	MARIA	URPS SAGES FEMMES

Titulaire	MONSIEUR	ADRIAN	FRANCK	URPS MASSEURS KINES
1 ^{er} suppléant	MADAME	HOUEL	STERENN	URPS MASSEURS KINES

Article 2 : La durée des mandats des membres de la commission spécialisée prévention est concomitante à celle au sein de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie de Bretagne et régie par les mêmes dispositions réglementaires.

Article 3 : Le secrétariat de la commission spécialisée prévention est assuré par l'Agence régionale de santé Bretagne.

Article 4 : Le présent arrêté peut être contesté par voie de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Article 5 : La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Bretagne est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région.

Fait à Rennes, le 03 mars 2023

Elise NOGUERA
Directrice générale



DREAL

R53-2023-03-07-00002

Décision modificative portant nomination et désignation des représentants de l'administration et du personnel au comité social d'administration de la DREAL Bretagne et à la formation spécialisée du comité



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement
de l'aménagement et du logement
de Bretagne**

*Service d'administration générale interne et régionale
Division ressources humaines*

Rennes, le **07 MARS 2023**

DÉCISION

**portant nomination et désignation des représentants de l'administration
et du personnel au comité social d'administration de la DREAL Bretagne
et à la formation spécialisée du comité.**

Le Directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bretagne,

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 251-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 modifié relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et établissements publics de l'État ;

Vu l'arrêté-cadre du 30 juin 2022 relatif aux comités sociaux d'administration et aux formations spécialisées au sein du ministère chargé de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du ministère chargé de la transition énergétique ;

Vu l'arrêté du 30 août 2022 relatif à la composition et au mode de scrutin des comités sociaux d'administration et des formations spécialisées au sein des services du ministère chargé de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du ministère de la transition énergétique ;

Vu l'arrêté ministériel en date du 20 septembre 2021 nommant M. Eric FISSE, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Bretagne, à compter du 1^{er} novembre 2021 ;

Vu l'arrêté préfectoral portant délégation de signature à Monsieur Eric FISSE, Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bretagne ;

Vu le procès-verbal des opérations électorales réalisées du 1^{er} au 8 décembre 2022 et la publication en ligne des résultats électoraux pour les comités sociaux d'administration au sein des services du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du ministère de la transition énergétique et de certains services du Secrétariat d'État à la mer ;

Vu les désignations de représentants titulaires et suppléants par chaque organisation syndicale au sein de la formation spécialisée du comité social d'administration,

L'Armorique – 10 rue Maurice Fabre – CS 96515 35065 – Rennes cedex
Tél : 33(0)2 99 33 45 55

www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr



Décide

TITRE I^{ER} COMITÉ SOCIAL D'ADMINISTRATION

Article 1^{er}

Sont nommés au comité social d'administration de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bretagne, institué auprès du directeur de la DREAL Bretagne :

- Le président :

Monsieur FISSE Eric , directeur de la DREAL Bretagne
ou son représentant en cas d'empêchement, Monsieur SALAÛN Yves, directeur adjoint ;

- Le responsable ayant autorité en matière de gestion des ressources humaines :

Madame TAILLANDIER Stéphanie, cheffe du service AGIR
ou son représentant, Monsieur DUFEIL Patrick, chef de la division RH.

Article 2

Sont nommés au comité social d'administration de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bretagne, créé auprès du directeur de la DREAL Bretagne en qualité de représentants du personnel :

1. Membres titulaires

Au titre de l'organisation syndicale FO :

Monsieur CHOPIN Patrick
Madame CLORAEC-DUVAL Anne-Laure
Monsieur PRUNIER Sébastien
Madame LE POCHER Oriane
Monsieur QUESNEAU Bruno

Au titre de l'organisation syndicale UNSA :

Monsieur LISSONDE Jean-Philippe
Madame GOURTAY Nathalie

2. Membres suppléants

Au titre de l'organisation syndicale FO :

Madame NEON Elisabeth
Monsieur MEUNIER Frédéric
Madame SILLEM Marion
Monsieur TRIBOUILLOIS Sylvain
Madame LEVREL Nicole

Au titre de l'organisation syndicale UNSA :

Monsieur PETRAS Eric
Madame BUHOT Caroline

TITRE II FORMATION SPÉCIALISÉE DE COMITÉ

Article 3

Le président de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail instituée auprès du comité social d'administration de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bretagne est le président de ce même comité mentionné à l'article 1^{er}.

Article 4

Sont désignés à la formation spécialisée du comité, mentionné à l'article 3, en qualité de représentants du personnel :

1. Membres titulaires

Au titre de l'organisation syndicale FO :

Monsieur CHOPIN Patrick
Madame CLORAEC-DUVAL Anne-Laure
Monsieur MEUNIER Frédéric
Monsieur TRIBOUILLOIS Sylvain
Monsieur QUESNEAU Bruno

Au titre de l'organisation syndicale UNSA :

Monsieur LISSONDE Jean-Philippe
Monsieur PETRAS Eric

2. Membres suppléants

Au titre de l'organisation syndicale FO :

Monsieur GELLE Frédéric
Madame EVAIN Françoise
Monsieur BOUCHER Frédéric
Monsieur PRUNIER Sébastien
Monsieur BUTTIN Sylvain

Au titre de l'organisation syndicale UNSA :

Madame GOURTAY Nathalie
Monsieur RIVAT Antonin

TITRE III DISPOSITIONS FINALES ET TRANSITOIRES

Article 5

Le secrétariat du comité social d'administration de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bretagne et de la formation spécialisée de comité est assuré par le Service AGIR.

Article 6

Sont abrogées :

- la décision du 2 novembre 2022 portant nomination des membres du comité technique de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bretagne ;
- la décision du 2 novembre 2022 portant désignation des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bretagne.

Article 7

Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bretagne.

Le Directeur Régional de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement

Eric FISSE

DREAL

R53-2023-03-07-00001

Décision portant nomination et désignation des
représentants de l'administration et du
personnel au comité social d'administration de la
DREAL Bretagne et à la formation spécialisée du
comité



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement
de l'aménagement et du logement
de Bretagne**

*Service d'administration générale interne et régionale
Division ressources humaines*

Rennes, le **07 MARS 2023**

DÉCISION

**portant nomination et désignation des représentants de l'administration
et du personnel au comité social d'administration de la DREAL Bretagne
et à la formation spécialisée du comité.**

Le Directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bretagne,

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 251-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 modifié relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et établissements publics de l'État ;

Vu l'arrêté-cadre du 30 juin 2022 relatif aux comités sociaux d'administration et aux formations spécialisées au sein du ministère chargé de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du ministère chargé de la transition énergétique ;

Vu l'arrêté du 30 août 2022 relatif à la composition et au mode de scrutin des comités sociaux d'administration et des formations spécialisées au sein des services du ministère chargé de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du ministère de la transition énergétique ;

Vu l'arrêté ministériel en date du 20 septembre 2021 nommant M. Eric FISSE, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Bretagne, à compter du 1^{er} novembre 2021 ;

Vu l'arrêté préfectoral portant délégation de signature à Monsieur Eric FISSE, Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bretagne ;

Vu le procès-verbal des opérations électorales réalisées du 1^{er} au 8 décembre 2022 et la publication en ligne des résultats électoraux pour les comités sociaux d'administration au sein des services du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du ministère de la transition énergétique et de certains services du Secrétariat d'État à la mer ;

Vu les désignations de représentants titulaires et suppléants par chaque organisation syndicale au sein de la formation spécialisée du comité social d'administration,

L'Armorique – 10 rue Maurice Fabre – CS 96515 35065 – Rennes cedex
Tél : 33(0)2 99 33 45 55

www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr



certificat A 2631

Décide

TITRE I^{ER}
COMITÉ SOCIAL D'ADMINISTRATION

Article 1^{er}

Sont nommés au comité social d'administration de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bretagne, institué auprès du directeur de la DREAL Bretagne :

- Le président :

Monsieur FISSE Eric , directeur de la DREAL Bretagne
ou son représentant en cas d'empêchement, Monsieur SALÛN Yves, directeur adjoint ;

- Le responsable ayant autorité en matière de gestion des ressources humaines :

Madame TAILLANDIER Stéphanie, cheffe du service AGIR
ou son représentant, Monsieur DUFEIL Patrick, chef de la division RH.

Article 2

Sont nommés au comité social d'administration de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bretagne, créé auprès du directeur de la DREAL Bretagne en qualité de représentants du personnel :

1. Membres titulaires

Au titre de l'organisation syndicale FO :

Monsieur CHOPIN Patrick
Madame CLORAEC-DUVAL Anne-Laure
Monsieur PRUNIER Sébastien
Madame LE POCHER Oriane
Monsieur QUESNEAU Bruno

Au titre de l'organisation syndicale UNSA :

Monsieur LISSONDE Jean-Philippe
Madame GOURTAY Nathalie

2. Membres suppléants

Au titre de l'organisation syndicale FO :

Madame NEON Elisabeth
Monsieur MEUNIER Frédéric
Madame SILLEM Marion
Monsieur TRIBOUILLOIS Sylvain
Madame LEVREL Nicole

Au titre de l'organisation syndicale UNSA :

Monsieur PETRAS Eric
Madame BUHOT Caroline

TITRE II FORMATION SPÉCIALISÉE DE COMITÉ

Article 3

Le président de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail instituée auprès du comité social d'administration de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bretagne est le président de ce même comité mentionné à l'article 1^{er}.

Article 4

Sont désignés à la formation spécialisée du comité, mentionné à l'article 3, en qualité de représentants du personnel :

1. Membres titulaires

Au titre de l'organisation syndicale FO :

Monsieur CHOPIN Patrick
Madame CLORAEC-DUVAL Anne-Laure
Monsieur MEUNIER Frédéric
Monsieur TRIBOUILLOIS Sylvain
Monsieur QUESNEAU Bruno

Au titre de l'organisation syndicale UNSA :

Monsieur LISSONDE Jean-Philippe
Monsieur PETRAS Eric

2. Membres suppléants

Au titre de l'organisation syndicale FO :

Monsieur GELLE Frédéric
Madame EVAÏN Françoise
Monsieur BOUCHER Frédéric
Monsieur PRUNIER Sébastien
Monsieur BUTTIN Sylvain

Au titre de l'organisation syndicale UNSA :

Madame GOURTAY Nathalie
Monsieur RIVAT Antonin

TITRE III DISPOSITIONS FINALES ET TRANSITOIRES

Article 5

Le secrétariat du comité social d'administration de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bretagne et de la formation spécialisée de comité est assuré par le Service AGIR.

Article 6

Sont abrogées :

- la décision du 2 novembre 2022 portant nomination des membres du comité technique de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bretagne ;
- la décision du 2 novembre 2022 portant désignation des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bretagne.

Article 7

Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bretagne.

Le Directeur Régional de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement

Eric FISSE

préfecture de région

R53-2023-02-27-00002

Décision de délégation de signature du centre de
gestion financière "éducation nationale" du 27
février 2023

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE BRETAGNE ET DU DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE**
Cité administrative
Avenue Janvier
BP 72102 - 35021 RENNES CEDEX 9

Décision du 27 février 2023

**portant délégation de signature (centre de gestion financière éducation nationale placé sous
l'autorité du directeur régional des finances publiques de Bretagne et du département
d'Ille-et-Vilaine)**

**La directrice du pôle gestion publique de la direction régionale des finances publiques de
Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine,**

Vu le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 modifié relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 86-1 ;

Vu le décret du 18 février 2020 portant nomination de Mme Muriel PETITJEAN, administratrice générale des finances publiques et l'affectant à la direction régionale des finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine ;

Vu les conventions de délégation de gestion relatives au centre de gestion financière éducation nationale placé sous l'autorité du directeur régional des finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine ;

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes relatifs à l'exécution des opérations prévues dans les conventions de délégation de gestion susvisées, dans la limite de leurs attributions au sein du centre de gestion financière, à :

- Flora PHILIPPE, inspectrice des finances publiques, responsable du centre de gestion financière rectorat ;
- Isabelle HAVARD-COLIN, inspectrice divisionnaire des finances publiques, responsable du centre de gestion financière bloc 3 ;
- Stéphane CHAPELIER, contrôleur des finances publiques ;
- Ghislaine CLAIRET, agent d'administration principale des finances publiques ;

- Stéphanie COET, contrôleur des finances publiques :
- Natacha DERBEZ , agent d'administration principale des finances publiques :
- Véronique DESSAUGES, contrôleur des finances publiques :
- Marion KINDL , agent d'administration principale des finances publiques :
- Servane LEDUBY , agent d'administration principale des finances publiques :
- Monique NAVELLOU, contrôleur des finances publiques :
- Patrick PERRUDIN , agent d'administration principale des finances publiques :
- Sébastien BROCHEC, équipe départementale de renfort, agent administratif principal des finances publiques :
- Pascal PODEUR, équipe départementale de renfort, contrôleur des finances publiques

Article 2

La décision du 4 avril 2022 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire est abrogée.

Article 3

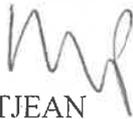
La présente décision entre en vigueur le lendemain de sa publication.

Article 4

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de Bretagne.

Fait le 27/02/2023

L'administratrice générale des Finances publiques
Directrice du pôle gestion publique



Muriel PETITJEAN

préfecture de région

R53-2022-12-16-00008

2021-12-16 ARRETE agrément MAA CRR Rennes



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRÊTÉ

relatif à l'agrément du conservatoire à rayonnement régional de Rennes pour l'enseignement musiques actuelles amplifiées préparant à l'entrée dans les établissements supérieurs de la création artistique pour la spécialité musique

**LE PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE
PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE**

VU le code de l'éducation, notamment ses articles L. 759-1 et suivants et R. 361-1 et suivants dans leur rédaction résultant de l'article 53 de la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine ;

VU le décret n° 2017-718 du 2 mai 2017 relatif aux établissements d'enseignement de la création artistique ;

VU le décret n°2020-733 du 15 juin 2020 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles dans le domaine de la culture ;

VU l'arrêté du 20 juillet 2020 relatif aux conditions d'agrément des établissements assurant une préparation à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur de la création artistique et au contenu et modalités de dépôt des dossiers de demande ;

VU le décret du 28 octobre 2020 portant nomination de M. Emmanuel BERTHIER, préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et sécurité Ouest, préfet d'Ille et Vilaine ;

Sur proposition de la directrice régionale des affaires culturelles de Bretagne.

ARRÊTE

Article 1^{er}

Le conservatoire « à rayonnement régional de Rennes – 26 rue Hoche - 35 000 Rennes », est agréé pour l'enseignement préparant à l'entrée dans les établissements supérieurs de la création artistique pour la spécialité musique, dans la discipline : musiques actuelles amplifiée pour une durée de 5 ans à compter de la rentrée universitaire 2021/2022.

Article 2

Le secrétaire général pour les affaires régionales et la directrice régionale des affaires culturelles de Bretagne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bretagne.

Rennes, le 16 DEC. 2021

Le Préfet de la région Bretagne

Emmanuel BERTHIER

préfecture de région

R53-2023-02-22-00009

2023_02_22_AP_AGREM_CRR_BREST_CPES_DA
NSE

ARRÊTÉ

portant agrément du Conservatoire à Rayonnement Régional de Brest assurant une préparation à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur de la création artistique pour la danse classique, contemporaine et jazz (CPES Danse)

**Le préfet de la région Bretagne
préfet d'Ille-et-Vilaine**

- Vu le code des relations entre le public et l'administration ;
- Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 759-1 et suivants et R. 361-1 et suivants dans leur rédaction résultant de l'article 53 de la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine ;
- Vu le décret n°97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;
- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu le décret n° 2017-718 du 2 mai 2017 relatif aux établissements d'enseignement de la création artistique ;
- Vu le décret n°2020-733 du 15 juin 2020 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles dans le domaine de la culture qui attribue désormais la compétence de la délivrance de l'agrément au préfet de région ;
- Vu le décret du 28 octobre 2020 portant nomination de M. Emmanuel BERTHIER, préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine ;
- Vu l'arrêté du 5 janvier 2018 relatif aux conditions d'agrément des établissements assurant une préparation à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur de la création artistique et au contenu et modalités de dépôt des dossiers de demande ;
- Vu l'arrêté du 20 juillet 2020 relatif aux conditions des établissements assurant une préparation à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur de la création artistique et au contenu et modalités de dépôt des dossiers de demande ;
- Sur proposition de la directrice régionale des affaires culturelles.

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Le conservatoire à rayonnement régional « Brest métropole » – 24 rue Coat-ar Guéven CS 73826 – 29238 BREST cedex 2 », est agréé pour les enseignements préparant à l'entrée dans les établissements supérieurs de la création artistique pour la spécialité danse classique, contemporaine et jazz, pour une durée de 5 ans à compter de la rentrée universitaire 2023/2024.

Article 2 :

Le présent arrêté est exécutoire à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bretagne.

Article 3 :

Le secrétaire général pour les affaires régionales et la directrice régionale des affaires culturelles de Bretagne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent.

Fait à Rennes, le 22 FEV. 2023

Pour le Préfet
Le Secrétaire général
pour les affaires régionales par intérim


Sébastien MARIA